

## Un long, long cri d'harmonica...

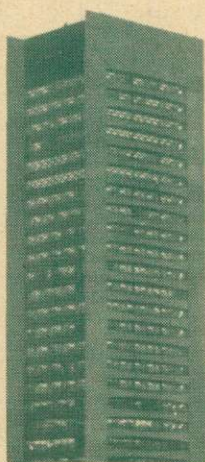
Max, Ti-Mine, le fou à Hector, la Roumaine, les jumeaux Basile, Grand-Noir, Gilbert le violoneux, le vieux Boudreau... Tout ce beau monde fait partie de l'étrange univers d'Édouard. Édouard le camionneur «qui se demandait justement comment il ferait pour passer les Fêtes sans les brailler» quand son «dispatcher» lui a demandé d'aller faire une livraison sur la côte de la Terre-forte, au volant de son Western Star...

Le cadeau de Noël de NOUVELLES CSN à nos lecteurs et lectrices: un conte de Jean-Noël Bilo-deau, illustré par Jean Gladu.

Page 6.

## Radio-Canada: une image mâle, mâle, mâle

Avant l'arrivée de la télévision, aux meilleurs temps de la radio, on exigeait d'elles, pour leur donner accès aux micros de Radio-Canada, que Dame Nature les ait pourvues d'une voix grave. Aujourd'hui, aux femmes que l'on juge trop jolies, ou pas assez, et aux femmes qui furent jolies, on interdit un écran auquel accèdent pourtant depuis toujours quelques «horreurs» mâles sans que personne ne s'en plaigne. Un dossier de Lucie Laurin. Page 10.



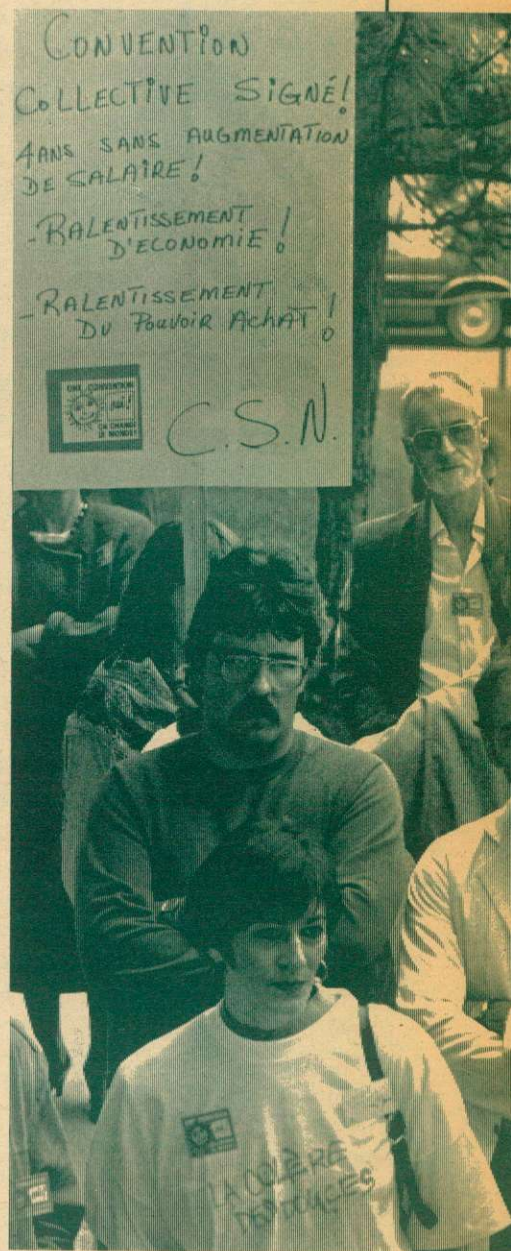
## Un contrat négocié ou imposé?

Les conventions collectives, pardon! les décrets sont échus depuis maintenant un an dans le secteur public. Il est donc grand temps pour tout le monde d'avoir un nouveau contrat!

Aux derniers jours d'un sprint pour en arriver à une entente négociée, il est toujours impossible pour nous de dire si nous réussirons ou non à arracher au gouvernement la convention satisfaisante que nous recherchons tant.

Peut-être en serons-nous déjà venus à une entente au moment où vous lirez ces lignes! Ou peut-être le gouvernement, voyant que nous refusons de signer ses décrets, aura choisi de nous les imposer.

Ce sont là des spéculations mais, le 8 décembre, toutes demeurent encore possibles. Et ce, même si nous mettons toutes nos énergies à l'obtention d'une convention collective signée et satisfaisante.



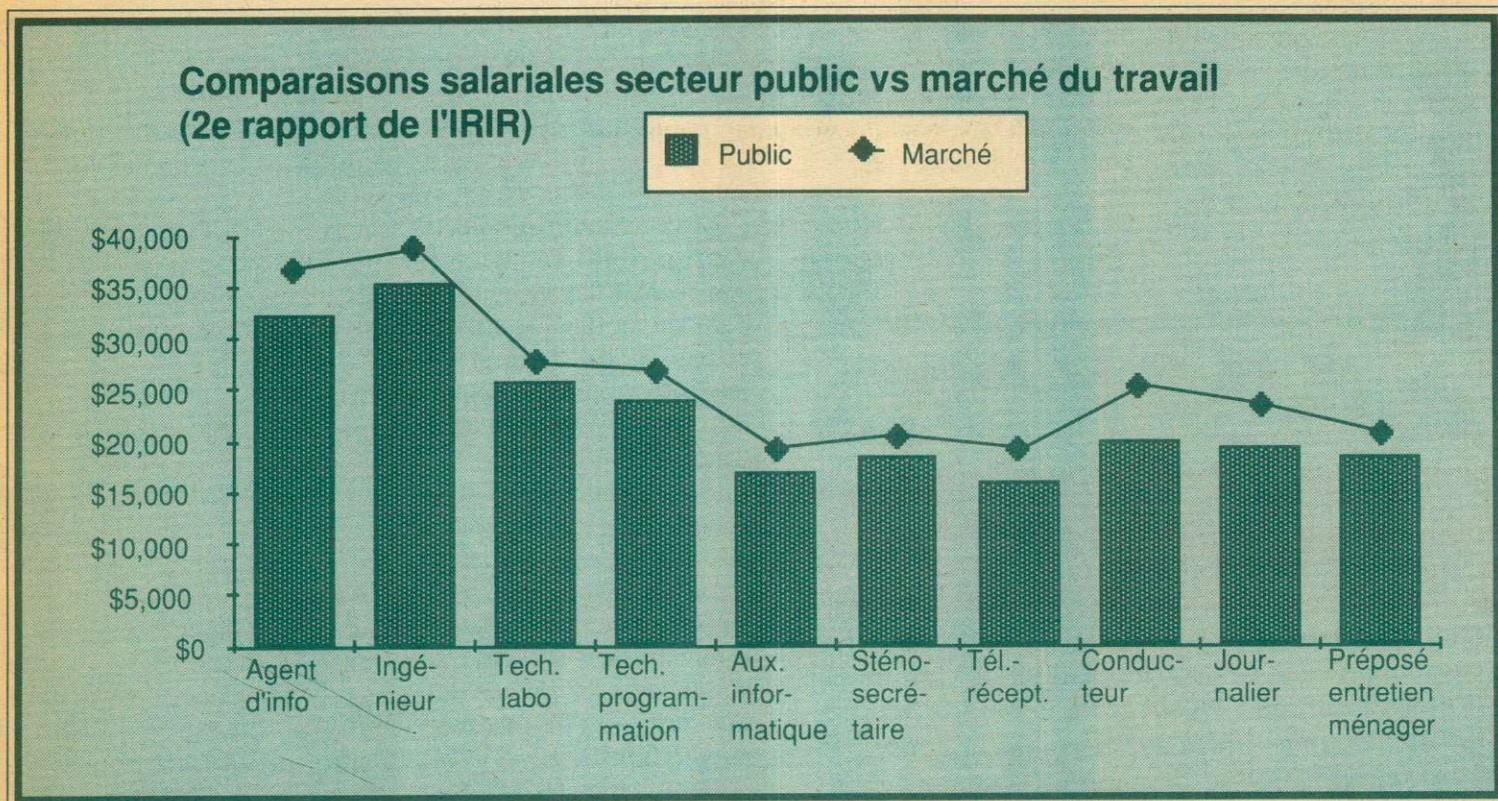
## AUSSI

DES NOUVELLES CSN DE:  
DÉTROIT • SAINT-AUGUSTIN •  
NORANDA • MONTRÉAL •  
DRUMMONDVILLE



Selon un institut gouvernemental

# Le secteur public est moins bien payé que le secteur privé



Le rapport de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération, rejeton de la Loi 37, vient contredire à son tour les prétentions du Gouvernement Bourassa qui a fait des comparaisons salariales un élément clé dans la détermination des salaires.

Selon ce rapport, rendu public fin novembre, il ressort que les employé-e-s du secteur public, peu importe la catégorie ou le type d'emploi, sont moins bien rémunérés que les autres salarié-e-s québécois. «...Les écarts moyens avec la rémunération

annuelle des autres salarié-e-s québécois variaient, en effet, en 1985, entre 10% et 14% selon les catégories d'emplois.»

Qui pourrait s'en étonner après les coupures de 1982? N'oublions pas que la perte du pouvoir d'achat depuis cette date se situe autour de 10%, en moyenne et qu'une forte proportion des employées n'a pas encore retrouvé en 1986 le salaire de 1982. Le Gouvernement en soupçonnait certainement la teneur puisqu'il était peu loquace sur le sujet depuis des mois.

Ce qui importe véritablement, et encore plus à ce moment-ci, c'est que le Gouvernement Bourassa concrétise sa volonté d'en arriver à une entente juste et équitable pour tous les employé-e-s du secteur public.

Car ne l'oublions pas, derrière les chiffres, il y a la réalité: celle d'un secteur dont les deux tiers des effectifs sont des femmes et dont la moitié des salarié-e-s gagnent moins de \$20,000 annuellement.

Alors, qu'attend donc le Gouvernement pour réviser son offre pour 1986 et enfin déposer ses offres pour les années 1987-1988?

nouvelles  
**CSN**

Impression  
Interlitho

Distribution  
l'équipe de distribution CSN  
(514-598-2233)

#### Rédaction

Michel Crête  
Anne-Marie David  
Guy Ferland  
Jacques Gauthier  
Luc Gosselin  
Thérèse Jean  
Henri Jalbert  
Lucie Laurin  
Jean-Pierre Paré  
Michel Rioux

#### Coordination

Jean-Pierre Paré (514-598-2159)

#### Conception graphique

Jean Gladu

#### Montage

Michèle Arbour

#### Caricaturiste

Garnotte

#### Photographes

Alain Chagnon  
Archives CSN  
Louise DeGrosbois  
Robert Fréchet  
Guy Ouellet

#### Composition

Tricycle compo

#### NOUVELLES CSN

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 30,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les 1,900 syndicats de la CSN à travers le Québec. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu, en tout ou en partie. Pour recevoir des copies supplémentaires: Service de distribution CSN, 514-598-2233.



# TOUT EST POSSIBLE!

par Jacques Gauthier et Jean-Anne Bouchard

Nous sommes le 8 décembre. Nous amorçons aujourd'hui la troisième et dernière semaine du sprint de négociation dans le secteur public. Déjà, le quotidien *La Presse* du 6 décembre annonçait un «règlement imminent»... Qu'en est-il au juste?

C'est très simple, nous ne le savons pas! Dans un contexte de négociations intensives comme celui que nous vivons actuellement, une semaine, c'est l'éternité! Surtout lorsqu'il s'agit de la dernière semaine d'un sprint que nous avons proposé à la partie patronale.

C'est clair, nous voulons par dessus tout un règlement négocié mais pas n'importe quel règlement: nous voulons signer une convention collective qui tienne compte des problèmes que nous vivons dans le secteur public, une convention qui tienne compte de nos priorités.

Et s'il faut en croire les principaux porte-parole du gouvernement, les ministres Gobeil, Lavoie-Roux et Ryan, la partie patronale désire tout autant que nous un règlement négocié. Évidemment, leurs priorités ne sont pas les nôtres: ils ont un programme électoral axé sur la privatisation et sur la diminution du déficit de l'État. Ils reconnaissent volontiers les erreurs des dernières années dans le secteur public; ils les reconnaissent d'autant plus facilement que ces erreurs ont été commises par leurs prédécesseurs du Parti Québécois.

Mais tout cela nous rapproche-t-il d'un règlement négocié et satisfaisant? Peut-être avez-vous déjà la réponse à la question au moment où vous lisez ce numéro de Noël de *Nouvelles CSN*? Peut-être!

Est-il pensable que tout soit encore possible dans un dossier de négociation ouvert depuis un an et sur lequel des centaines de personnes, à la CSN, travaillent à plein temps depuis bientôt deux ans?

Il semble bien que oui! Les négociations du secteur public, c'est tout un monde, dirait la publicité. Et comment! D'abord, connaissez-vous beaucoup d'employeurs dont les offres initiales sont des offres finales et qui n'en bougent pas tout au long de la négociation? Connaissez-vous beaucoup d'employeurs qui peuvent se permettre, en cours de négociation, de changer les règles du jeu? Connaissez-vous beaucoup d'employeurs qui n'ont pas besoin de signer de convention collective pour mettre fin à la négociation?

### UN EMPLOYEUR SOURD ET AVEUGLE

Rencontrez donc le gouvernement du Québec! Voilà un employeur qui compte sur une force de travail incroyable, plus de 300,000 personnes, et qui n'a rien trouvé de mieux au fil des ans, que de réprimer les élans de cette force, afin de la réduire à son minimum.

Une mentalité bien québécoise: une tête qui dépasse, on coupe tout à la hauteur des genoux. Et ils ont coupé dans les services publics à la hauteur des genoux: gouvernement libéral Bourassa 1, péquiste ou Bourassa 2, les services publics se sont trouvés par terre. Petit à petit mais sûrement.

Ils ont commencé par dénigrer les employé-e-s: dans les hôpitaux, des pouilleux; dans les écoles et les cegeps, des gras durs. Des égoïstes, des permanents à vie, des fardeaux pour la société. Il était devenu gênant de travailler dans les services publics.

Ainsi, ils ont pu enlever le droit de négocier à tout ce monde-là: coupures de salaires jusqu'à 20%, décrets des conditions de travail, prolifération du travail à temps partiel, du travail temporaire; polyvalence et disponibilité.

Du côté syndical, nous savions que cette situation n'avait aucun sens et nous la dénoncions. Malheureusement, nous n'avions pas très bonne presse et l'impact de nos interventions dans l'opinion publique était très limité.

Nous avons donc abordé les négociations actuelles avec la ferme intention d'infléchir la situation, d'en modifier le cours. Nos objectifs étaient clairs: le secteur public, un monde de femmes, les questions d'emploi et les salaires. Et nous voulions une convention collective négociée: ne pas laisser une année de plus au gouvernement et aux patrons locaux la possibilité de fixer seuls nos conditions de travail et de salaires.

### LE POUVOIR ABSOLU NE REND PAS PLUS INTELLIGENT

Il est cependant très difficile de convaincre un roi au pouvoir absolu que son administration est mauvaise. Le gouvernement péquiste a d'abord changé les règles du jeu en sa faveur: il a adopté la loi 37, qui a institué un nouveau régime de négociation dans le secteur public. Nous lui avons dit: «*Cette loi est injuste, elle rend la partie inégale!*» Il n'a pas tellement été impressionné par nos arguments: c'est lui qui avait les quatre as dans son jeu. Après les élections, le gouvernement libéral a repris les mêmes cartes et d'entrée de jeu a fait des offres «finales». Il avait hérité de la loi du plus fort, il allait s'en servir.

Tout au long de la négociation, nous avons cependant maintenu notre enlèvement: nous voulons une convention collective parce que les services publics et les personnes qui y travaillent en ont besoin. Plusieurs fois, nous avons prouvé notre sérieux et notre sens de la responsabilité: par nos contrepropositions, par le maintien des services essentiels lors des débrayages, et en répondant par la négociation et la mobilisation à la provocation de la loi spéciale, numéro 160.

Mais le temps passe et le gouvernement n'a pas encore tellement changé ses positions aux tables. À certaines tables sectorielles, certes, les négociations avancent mais à d'autres, les blocages sont importants. Et sur les enjeux communs: salaires, retraite, assurances, création d'emplois, des sujets contrôlés par le ministre Gobeil au conseil du Trésor, rien ne bouge.

Ce n'est pas le rapport de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération (IRIR) qui allait y changer quelque chose. Un institut créé dans le cadre du nouveau régime de négociation, un institut que nous n'avons jamais cautionné. Pourtant, contre toute espérance, le rapport de l'IRIR



affaiblit la position du gouvernement: les salaires sont plus élevés dans le secteur privé que dans le secteur public. Le ministre Gobeil, cependant, ne se laisse pas impressionner et dénonce le rapport de l'Institut.

Nous en sommes maintenant à la fin des négociations et l'alternative est claire pour le gouvernement:

- ou il maintient sa position actuelle et, tout en continuant à dire pour la galerie qu'il veut négocier, tente de nous forcer à accepter sa position de départ.

- ou il réalise enfin tout l'avantage qu'il a à chercher avec les travailleuses et les travailleurs les solutions aux problèmes énormes qui se sont développés ces dernières années dans le secteur public. Et alors, ouvrant ses horizons et son esprit, apporte dans la mesure de ses moyens et des besoins les solutions qui feront que dans les années qui viennent les services publics s'amélioreront.

**Le gouvernement Bourassa a ce choix: lequel fera-t-il?**

## Le choix de Robert, Paul, Thérèse, Claude et les autres...

### UN RÈGLEMENT NÉGOCIÉ EN 1986 PLUTÔT QU'UN DÉCRET

Dès la reprise de septembre, la CSN lançait clairement au Gouvernement le défi de négocier des conventions collectives dans le secteur public, répondant ainsi à M. Paul Gobeil, l'actuel président du Conseil du trésor, qui de son côté laissait planer le spectre des décrets. «*Il est possible d'en arriver à une entente négociée et satisfaisante cet automne*», écrivions-nous.

Depuis ce temps, tous les efforts du secteur public de la CSN ont convergé vers ce but. Des choix se sont imposés et les décisions ont été prises en ce sens. Mais pourquoi tenons-nous tant à un règlement négocié? Pourquoi persister devant un gouvernement qui se refuse à tout compromis majeur? Pourquoi le Gouvernement, à notre avis, n'a-t-il pas d'autres choix que de négocier?

Si la question peut paraître complexe, la réponse est par ailleurs très simple. Pour améliorer les services, «*Pour améliorer le quotidien*», comme dit notre slogan. Quatre années de décrets, cela suffit. «*Non! Il n'y a plus rien de motivant à travailler dans le secteur public...*», disent les syndiqué-e-s.

### POUR UN PEU DE MOTIVATION

Qu'est-ce qui fait que l'on aime son travail? Qu'est-ce qui fait que l'on est prêt à en faire plus? La réponse est simple, disent les travailleuses et les travailleurs du secteur public: «*C'est quand notre travail est reconnu à sa juste valeur.*»

Le secteur public de la CSN représente 125,000 syndiqué-e-s provenant des secteurs de l'éducation (soutien et enseignement), des organismes gouvernementaux (Aide juridique, Régie des Installations Olympiques, Commissions de Formation Professionnelle, traversiers, etc...), de la santé et des services sociaux. Sur ces 125,000 syndiqué-e-s, les femmes en représentent les

deux tiers, soit environ 90,000 travailleuses. C'est donc cet important groupes de femmes de la CSN qui sont présentement en négociation. Le secteur public représente le plus grand groupe de travailleuses syndiquées au Québec.

### QUAND TOUT EST IMPOSÉ: LA DÉPRIME

Ce groupe a la particularité de ne pas avoir pu négocier son salaire depuis quatre ans et de ne plus pouvoir le négocier durant la prochaine convention, sauf pour la première des trois années de la convention qu'on est en train de négocier. Pas un mot à dire... Non! Surtout pas un mot à dire quand on travaille dans un petit établissement...

Pas un mot à dire non plus sur les augmentations de tâches, sur la prolifération du travail à temps partiel, à la leçon, occasionnel, à contrat, sur appel, ... bref, ce que nous appelons le travail précaire. Pas un mot à dire sur les changements technologiques, sur leur implantation et encore moins sur la formation dont on a besoin. Le patron décide, le patron veut décider! Vous comprenez que cela n'a aucun sens, que cela ne peut être logique que dans la tête d'un employeur qui a perdu le sens des réalités.

En fait, depuis quatre ans, les syndiqué-e-s, pour donner des services de santé, sociaux ou d'éducation de qualité, doivent composer tant bien que mal avec des moyens considérablement diminués. La même situation se répète pour les employé-e-s du réseau de l'Aide juridique, des traversiers et des autres organismes gouvernementaux.

### CE N'EST PAS LE TEMPS DE FLAMBER LES SERVICES PUBLICS

Résultat: Presque quotidiennement, maintenant, les médias lèvent le voile sur les drames vécus par la population, les attentes insensées dans les urgences, les services







diminués dans les centres d'accueil, les écoles, les cégeps, un peu partout. Alerté tantôt par les syndiqué-e-s, tantôt par d'autres groupes dans la population, le Gouvernement Bourassa n'a pas encore compris que l'heure est venue d'investir dans les services publics si l'on veut pouvoir relever les défis de la fin de la décennie.

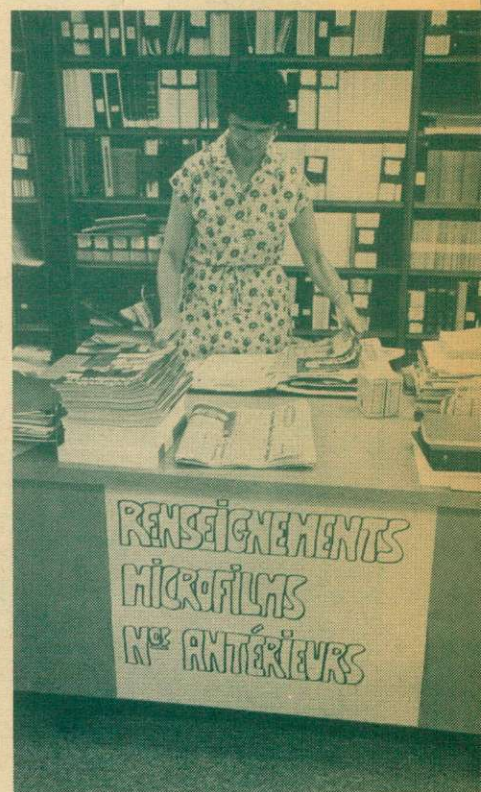
Le Gouvernement compte-t-il à ce point sur le bénévolat, notamment celui des femmes, pour continuer à imposer des coupures budgétaires qui rendent les services de moins en moins accessibles? Faut le croire. Il faut croire en tout cas qu'il mise énormément sur les femmes, qu'elles soient travailleuses ou non, syndiquées ou non.

Le constat est simple. Quand on coupe dans les services publics, notamment dans ceux de la santé, des services sociaux et de l'éducation, ce sont des services de moins pour la population et particulièrement pour les femmes, principales utilisatrices de ces services. Cela fait aussi des chômeuses de plus: dans l'enseignement collégial, le pourcentage de femmes est passé de 35% à 30% du corps professoral depuis les décrets de 1982. Les coupures de budget dans les services, cela fait aussi une augmentation de tâche pour celles qui restent au travail. Cela fait aussi plus de travail qui se fait gratuitement à la maison. La plupart du temps par les femmes, évidemment!

Car c'est sur la patience et la bonté des femmes que le Gouvernement compte pour palier aux coupures des services. Or les femmes, travailleuses ou non, sont toujours les plus pauvres. Quand elles travaillent, elles gagnent moins, quand elles sont à la maison, elles n'ont rien. La plupart du temps, leur travail, quel qu'il soit, reste invisible, non reconnu et sous-évalué économiquement.

### LA BRISE LIBÉRALE GLACE LES FEMMES

Si le plus grand groupe de femmes syndiquées du Québec ne peut plus négocier l'ensemble de ses conditions de travail, de salaires et se battre pour défendre les services dont elles ont aussi besoin, si elles ne peuvent plus négocier rien du tout avec le Gouvernement, leur employeur, on peut s'imaginer ce qui va arriver ailleurs, aux autres femmes, aux autres groupes de femmes.





# UN LONG, LONG CR

**C**ertains l'ont. D'autres pas.. Ceux-là, il ne faut pas leur en vouloir. On ne connaîtra jamais leurs raisons véritables, cachées si loin, plus loin que leur propre mémoire.

L'esprit de famille est une raison d'être, qui n'a rien à voir avec la raison. On s'attend trop à ce que tout le monde l'ait. Édouard, lui, ne l'avait pas. Il se disait que l'aveugle n'avait pas à avoir l'esprit de la vue, ni le sourd celui de la parole.

Au volant de son Western Star, Édouard n'avait, ce soir, qu'une idée en tête: rejoindre la route de sable et descendre au plus tôt, avant qu'elle ne glace, la côte de la Terre-forte. Quand la neige, le froid et le vent s'emmêlent, que la poudrière se met de la partie, la route des Caps devient vite infranchissable. Même les routiers d'expérience ont peine à franchir ces hauteurs qui, le long du fleuve, enjambent les plateaux.

Pour laisser passer la tempête, Édouard sait qu'il lui faudra s'arrêter au village de Saint-Étienne. Il passera

la nuit, comme il fait d'habitude, au Manoir Canada, l'hôtel situé juste à l'entrée de la paroisse, face au bas de la pente.

Chaque village a son Manoir Canada. Celui de Saint-Étienne ne fait pas exception. Construits pour servir de gîte et de débit de boisson aux travailleurs engagés à maigre salaire, pour peiner loin de chez eux à la construction des chemins de fer, les Manoirs Canada sont devenus, au fil des ans, le rendez-vous des exclus, des marginaux et des ivrognes entêtés de la paroisse, qui refusent l'accueil ouaté des maisons d'accueil, parce que leurs habitudes douteuses sont mal reçues des autres pensionnaires.

Les touristes qui traversent aujourd'hui le pays s'arrêtent rarement dans de tels lieux. Même les jeunes, dont la curiosité inspire habituellement la tolérance, les désertent. Pourtant, les Manoirs Canada ne sont jamais vides. Ses chambreurs solitaires et ses habitués, Max, Ti-Mine, le fou à Hector, la Roumaine, les jumeaux Basile, Grand-Noir, Gilbert le violoneux, sans compter le vieux Boudreau y

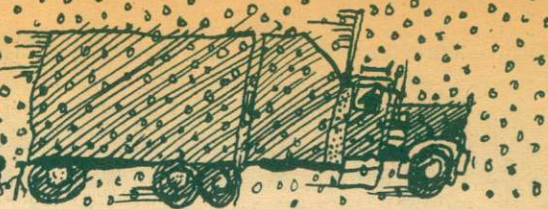
vivent, y mangent, y boivent, y crèvent, selon des coutumes étrangement humaines. Ils ont vu passer les trains et, dans le langage d'ici, cela veut tout dire.

Lui, Édouard, chaque semaine, y fait halte. Ce n'est pas parce que c'est la veille de Noël qu'il changera son itinéraire. Pour ce client différent des autres, qui sait s'accommoder d'une clientèle particulière, Cousse le patron bossu a des égards. Il lui réserve, tous les mardis, une place au stationnement où Édouard peut sans encombre garer sa semi-remorque.

Quelle que soit l'heure de son arrivée, quand le routier s'installe dans la salle à dîner, une soupe chaude lui est aussitôt servie, avant même qu'il l'eût commandée. La seule chambre avec un lit double, la plus chère, lui est réservée. Dans ce havre, juste bon pour accueillir les épaves et les enivrés qui viennent y échouer, en pleine nuit, et y mendier une chambre qu'ils ne voudront jamais payer, Édouard, lui, a droit à un traitement princier. Nulle part au monde reçoit-il une



# D'HARMONICA



telle attention; nulle part au monde lui accorde-t-on tant de respect.

Quand le « dispatcher » de la compagnie de transport lui a demandé, hier, s'il accepterait de monter sur la Côte, le jour de Noël, à cause d'une urgence, **« rapport à des pièces pour une machine à papier qu'il fallait réparer au plus sacrant »**, Édouard, qui se demandait justement comment il ferait pour passer les Fêtes sans les brailler, s'est dit que, dans le fond, ça faisait même son affaire.

Il paqueta une valise en un tour de main, grimpa dans la cabine du Western Star, partit chercher la remorque affrétée et se lança sur la route avec plus d'enthousiasme qu'il n'en eût affiché pour traverser l'Amérique. Il pria seulement le Ciel que le chemin des Caps ne soit pas trop glissant. Quand il y a moins de circulation, comme cette nuit, c'est pire. Avec le vent qui balaie la neige devant les phares et qui vous aveugle, ce n'est pas le temps de perdre la route de vue. Édouard en a vu d'autres, mais il sait qu'il ne doit jamais faire confiance.

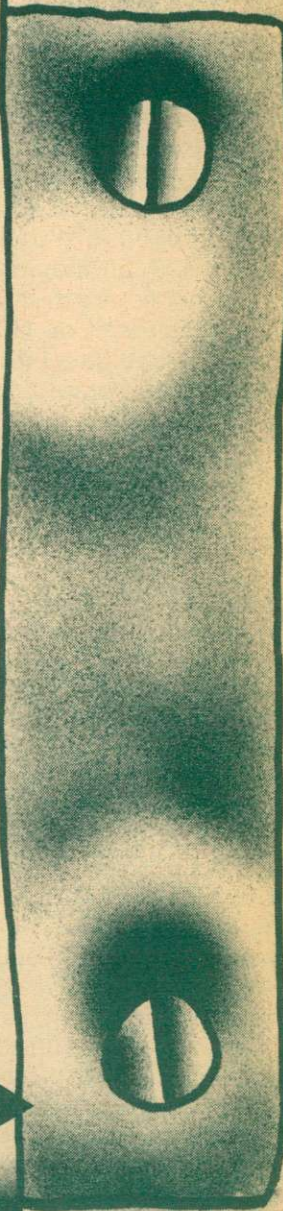
Sitôt parvenu au sommet de la côte St-Joachim, Édouard décida de prendre quelques minutes de repos avant d'affronter le chemin devenu difficile. Il accota la remorque sur le remblai, sortit vérifier les pneus et la cargaison, puis revint s'asseoir, rassuré, et fuma lentement une cigarette en regardant devant lui les lourds flocons blanchir la chaussée. Machinalement, il tâta la poche droite de sa veste. L'harmonica y était.

La vie a de curieuses façons de nous prévenir des malheurs qui peuvent nous frapper. Ceux qui ont l'esprit de famille racontent qu'il leur arrive parfois de sentir le besoin de visiter un frère ou une soeur qu'ils n'ont pas vu depuis longtemps. Est-ce pure intuition ou simple hasard? On dirait que les vieux, lors de telles visites, en profitent pour partir, les couples pour divorcer. C'est durant de tels séjours imprévisibles qu'on apprend que l'aînée du beau-frère est enceinte, que les enfants ont de telles poussées de fièvre qu'on craint qu'ils n'aient attrapé quelque maladie contagieuse.

Il y a un mois, lors d'un passage d'Édouard, Cousse s'affairait à tendre aux quatre coins de la salle commune du Manoir Canada des guirlandes de couleurs en papier de crêpe tortillé, quand il entendit comme un corps tombant sur le plancher de l'étage. Le coup fit résonner jusqu'aux vitres des carreaux de fenêtres. Cousse savait, avant même de s'y élancer de toute sa déhanche, que le vieux Boudreau venait de faire sa dernière crise cardiaque.

En ouvrant la porte de la chambre, il vit sur le sol le corps recroquevillé du vieillard, une main portée au coeur, les doigts crispés sur son harmonica, comme si l'homme mort avait voulu se servir du dernier souffle de vie sorti de sa poitrine.

Cousse en avait vu d'autres mourir. Il savait ce qu'il fallait faire. Il appela le croquemort et demanda à Édouard, plus costaud, de l'aider à transporter le corps. Il fouilla ensuite dans les papiers et les vêtements pour voir si quelque argent pouvait traîner afin de le remettre au curé et assurer ainsi une sépulture convenable au solitaire. Il n'en trouva pas. Il ramassa les vête-





ments, ratissa la chambre des objets qui s'y trouvaient, en remplit une valise et descendit le tout à l'office. À cinq heures de l'après-midi, la femme de ménage termina sa journée après avoir fait nettoyer la chambre désertée.

Ce soir-là, le fou à Hector, qui jouait de la guitare, et Gilbert le violon se saoulèrent de tristesse. Le Vieux Boudreau était leur ami. On les laissa jouer sans dire un mot, l'un du violon qu'il pinçait au travers de ses larmes, l'autre de la guitare qu'il grattait avec sa rage. À un moment donné, on vit Édouard s'approcher d'Hector et de Gilbert, leur dire quelques mots que personne ne comprit. Le lendemain, quand il vint pour partir, Édouard avait dans sa poche l'harmonica du vieux compagnon.

Édouard ne connaissait rien à la musique. Dans la chambre du Manoir, il s'endormait souvent aux sons de cet orchestre d'infortune qui, la nuit et l'alcool aidant, trouvait des accents musicaux incomparables. L'entrain du trio pour les rengaines et les reels du pays se muait inévitablement, au fil des heures, en chants berceurs ou en cantiques d'église. Il n'était pas rare qu'Édouard s'endormît aux premières mesures d'un « Il est né le divin enfant... » sans cesse répété, dérisoirement, comme une ritournelle, par un trio lancinant de violon, de guitare et d'harmonica.

Le Vieux Boudreau lui avait un jour confié que cet harmonica était plus qu'un harmonica, qu'il le tenait lui-même d'un homme encore plus seul que lui et qui racontait, à qui voulait l'entendre, qu'il y avait mis son âme.

*« Pour s'apitoyer sur quelque mauvais sort, disait-il, ou pour entretenir quelque sourde douleur. On aurait dit que l'Histoire du monde ne lui avait pas fait la plus petite place à c't'homme-là. »* Son verdict était tranchant. *« Il n'avait pas su mourir à temps, »* disait-il en confidence.

Pour descendre l'autre versant de la Côte de la Miche, Édouard rétrograda en première vitesse, faisant attention de ne pas perdre la route de vue. Sur ces routes montagneuses, la remorque ne doit jamais pousser le tracteur. Tirant doucement sur le frein d'urgence, il décompressa au maximum les 400 pouces cubes du Western Star pour empêcher que la remorque ne dérape et dévale en « jack-knife ». Un brusque coup de vent poussa pourtant la remorque, qui valsa dans le rétroviseur. Édouard, sans perdre son sang froid, serra la barre du frein et donna doucement une légère accélération au tracteur. La remorque se remit d'équerre. Le zigzaglement s'atténua. Le routier s'essuya les mains. La tension les avait rendues moites.

Pestant contre le mauvais temps qui le ralentissait, maugréant contre la compagnie de transport qui ne vérifiait jamais l'usure des pneus, l'état des transmissions, les pressions d'air des freins, Édouard avait beau rouler sans problème. Plus il avançait, plus il devenait nerveux, et il savait qu'il ne le fallait pas.

Au tournant de la Grande Baie, le temps s'éclaircit. Avant la descente, il immobilisa le mastodonte, jeta un coup d'oeil sur la ville qu'il n'avait jamais vue aussi illuminée. Dans chaque maison, le réveillon se préparait.

*« Belle hypocrisie! »,* marmonna-t-il. *« Ça n'écrit jamais de lettres, ça téléphone même pas. Quand ça part en voyage, les cartes postales empestent la suffisance et ça dit avoir l'esprit de famille... »* Édouard les avait bien observées, ces familles qui revenaient au pays fêter leurs traditions, et il n'acceptait pas leurs effusions passagères de tendresse, leurs minauderies factices, leurs fraternités artificielles.

*« Ça arrive les bras pleins de cadeaux, comme si on leur avait reproché quelque chose, comme pour se faire pardonner qu'on soit forcé de les endurer le reste de l'année! Embrasse icitte, embrasse là!*

*Tu parles d'une maudite niaiserie!»*

Sa colère devenait incontrôlable. Chaque année, c'était pareil. Il commençait ainsi par une bonne colère, allait la saouler dans le premier bas venu, puis, quand minuit sonnait, il braillait comme un veau. *« Quand je pense qu'il y en a qui appellent ça l'esprit de famille! Ça s'aime même pas entre eux autres. En tout cas, j'ai pas besoin de ça pour vivre! »*

Édouard se sentait justifié de porter de tels jugements sur ses semblables. Lui n'avait jamais eu de famille. Il était orphelin. Il avait donc, pendant toutes ces années, pris ses distances et s'était donné comme tâche d'observer attentivement les comportements et les habitudes des autres. Il s'en était même imaginé plusieurs, des familles parfaites, des enfants beaux et fiers, des femmes aimantes, douces et sensibles. Il s'était parfois imaginé des vies en bungalows de banlieue, d'autres dans des résidences urbaines somptueuses. Il s'était vu en fermier cossu possédant un vaste domaine facile à diviser pour assurer la sécurité de sa progéniture. Édouard rêvait ainsi et n'acceptait pas facilement la différence avec la vraie vie.

À vrai dire, il n'acceptait pas d'être né, avec cette solitude collée à lui. Il avait développé une méfiance telle envers ceux qui l'aimaient et qui s'étaient affectueusement rapprochés de lui que ses colères soudaines, incompréhensibles, finissaient immanquablement par les faire fuir. Il portait la solitude comme un malade porte un vice héréditaire, une tare originelle.

Il ne restait que quelques kilomètres à franchir. Le voyageur éprouvait de plus en plus de difficulté à contrôler son mastodonte. L'embrayage glissait. Il avait déjà raté une courbe et c'était un miracle qu'il ait pu, à temps, ramener le véhicule lourd sur la route. À deux reprises, il s'était arrêté en

bordure du sillon routier, cherchant dans le vent qui sifflait et la neige glacée qui lui fouettait le visage, des signaux pour rompre le vertige d'une descente ou l'angoisse d'une montée. Chaque mètre était une bataille à gagner, une lutte à finir contre cette nature opiniâtre qui s'acharnait sur l'homme seul. Quand il amorça la descente de la côte de Terre-forte, Édouard porta, comme un réflexe d'enfant, l'harmonica à sa bouche et la serra très fort entre ses dents.

Le Cummins du Western Star râlait. Chaque pouce de métal se tordait en gémissant. La machine était rétive. Des coulées de verglas avaient transformé la chaussée en glissoire. Édouard, le corps tendu pour un effort suprême, se cramponnait inutilement au frein d'urgence. À mi-chemin de la pente, le chemin obliquait à 90 degrés; en plein jour, c'était un jeu, mais de nuit, dans cette tempête... Édouard tourna le volant, ferma les yeux. Le mastodonte fonçait dans la courbe, l'arrière cabré comme un cheval apeuré qu'on vient de fouetter dans les harnais. Pendant quelques secondes, il y eut un silence,



comme un vide dans le temps, un trou dans la mémoire de l'univers. Édouard ouvrit les yeux. Quand les roues du bolide s'agrippèrent, une dernière fois, sur le fond de la route, toute la





carcasse bondit, s'arqua pour rebondir à nouveau; hors de contrôle, le monstre dévalait maintenant la côte à toute vitesse. Une tornade noire s'échappant des tuyaux d'échappement semblait l'entraîner dans le gouffre. Tout en bas, le Manoir Canada.

Édouard vit, dans un éclair, Cousse le bossu, le fou à Hector, les jumeaux Basile, Grand-Noir, Gilbert le violoneux, comme une photo souvenir prise sur le pont d'un navire, basculant dans la brume au moment d'un départ. Il donna un violent coup de roue. Le mastodonte se brisa en deux. La remorque écrasa la cabine...

C'était l'heure du Réveillon. Gilbert le violoneux sortit son violon, le fou à Hector sa guitare. Cousse, qui avait déjà un petit coup dans le corps, se mit à jurer à tout le monde qu'il venait d'entendre un long, long cri d'harmonica...

*«C'est son harmonica...je vous le jure!», disait Cousse le bossu, c'est l'âme-harmonica du vieux Boudreau...qui revient pour les Fêtes!»*

Édouard se réveilla en sueur. Pendant quelques instants, il se demanda où il était. Il regarda l'horloge: il était trois heures du matin. Les enfants devaient être couchés depuis longtemps. Les restants du Réveillon traînaient sous le sapin, parmi les cadeaux déballés. Nathalie avait dû éteindre les guirlandes lumineuses avant de se coucher. Il s'était assoupi, seul, dans le fauteuil du salon...Quel cauchemar pour une veille de Noël!

Il réalisa subitement que ses doigts étaient demeurés crispés sur un objet. Il ouvrit son poing. C'était un harmonica. Le cadeau de ses enfants. Il souria en le regardant plus attentivement: sur le côté, on pouvait y lire, martelé délicatement sur le métal: Western Star.

C'était une bonne marque. Il y a longtemps qu'il en voulait un en cadeau. Pour passer le temps. Sur la route. Quand on s'ennuie de la famille...

**Jean-Noël Blodeau**



# PAS MÊME LE SOUCI D'UNE IMAGE D'ÉGALITÉ!

par Lucie Laurin

*«Nous croyons qu'il s'exerce contre les femmes à Radio-Canada, une discrimination généralisée à tous les niveaux».*

Mémoire présenté à la Commission Abella par le syndicat des journalistes de Radio-Canada le 14 décembre 1983.



Louise Arcand

Un questionnaire administré par la FNC à ses syndicats affiliés et dont les résultats ont été rendus publics lors du congrès de la fédération tenu fin novembre, a révélé que dans le monde des communications tout comme ailleurs, les femmes se retrouvent majoritaires dans les secteurs de bureau et de service, c'est-à-dire les secteurs les moins bien payés et les plus susceptibles de subir des coupures à la suite de changements technologiques, et qu'en outre elles constituent 72.8% du total des personnes à temps partiel.

Au sein de ce monde que bien à tort on aurait cru à la pointe des courants progressistes, notre société de la Couronne, Radio-Canada, ne prêche pas d'exemple.

## Une misogynie primaire

Aux meilleurs temps de la radio, des critères radiophoniques d'une grande rigueur (on s'en doute) servirent à refuser à la majorité des candidates

l'entrée à Radio-Canada pour ne retenir que celles auxquelles dame Nature avait fait don d'une voix grave... Aujourd'hui, aux femmes que l'on juge trop jolies, ou pas assez, et aux femmes qui furent jolies, on interdit un écran auquel accèdent pourtant depuis toujours quelques «horreurs» mâles sans que personne ne s'en plaigne.

Certains faits spectaculaires, qui défrayèrent la manchette, ne sont pourtant que les symptômes les plus visibles d'un système déficient où l'arbitraire et le paternalisme régissent les relations de travail; par exemple, les conditions de travail des contractuelles des affaires publiques sont régies par des contrats individuels sans échelle salariale! Situation dont il faut s'alarmer, non seulement à cause des injustices infligées aux employées, mais encore à cause de l'effet d'entraînement qu'exercent sur le reste de la société les politiques appliquées par une entreprise aussi prestigieuse qu'une société d'État.

## SUS À LA DISCRIMINATION!



Madeleine Poulin

C'est à l'occasion de la grève des journalistes de la salle des nouvelles en 1979-80 que les surnuméraires – des femmes en majorité – ont pris conscience de la précarité de leurs conditions de travail, de la discrimination dont elles étaient l'objet et de leur difficulté de percer à l'antenne. Dans les années qui ont suivi, les recherches effectuées par le comité syndical de la condition féminine ont permis de quantifier les disparités incroyables qui caractérisent les contrats attribués

aux journalistes des affaires publiques. Ainsi, pour une classe d'emploi identique (journaliste-interviewer), le syndicat a relevé un écart salarial annuel de \$4,368 dans le cas de la radio et de \$3,848 dans celui de la télévision, alors que les employé-e-s des deux sexes ne se distinguaient ni par l'ancienneté, ni par l'expérience, ni par les qualifications.

## Il n'est de pire aveugle...

Ces résultats prélimi-

naires ont été transmis à la direction au cours d'une rencontre à laquelle participait l'économiste Claude Rioux, du service de recherche de la CSN. L'employeur a répondu en contestant la méthode d'analyse du syndicat, puis en énonçant les facteurs lui servant à établir le traitement d'un-e journaliste contractuel-le: la **scolarité**, «facteur tout relatif, a-t-il écrit, qu'il faut évaluer en fonction de sa pertinence»; l'**expérience**, et ici l'employeur a cru bon de rappeler que «toutes les





**Marie-Claude Lavallée**



**Jocelyne Blouin**

expériences n'ont pas la même valeur»; enfin, la **nature du travail**, prenant en considération «des notions comme les qualités professionnelles, le rendement et les exigences particulières»...

### **Des critères faits sur mesure...patronale**

La direction a tenu en outre à faire connaître au syndicat les critères sur lesquels reposent l'évaluation du rendement et les ajustements des traitements des contractuel-le-s. Ce sont entre autres: la rigueur, la pertinence et l'originalité de l'analyse, la maturité professionnelle, le sens des responsabilités, l'intérêt et le dynamisme au travail, etc...

Bien que reconnaissant la subjectivité de son évaluation, l'employeur a conclu en ces termes: «Nous refusons la méthode de travail du syndicat et sommes prêts à faire, avec lui, l'examen de chaque cas à partir de la liste des traitements que nous tenons à sa disposition.»

Devant la contestation patronale, le syndicat a demandé à l'économiste Ginette Dussault d'effectuer une recherche très détaillée sur la discrimination salariale à Radio-Canada.

### **Des disparités troublantes**

La chercheuse s'est penchée sur la progression salariale des journalistes des émissions d'affaires publiques du service de l'information de Radio-Canada. Elle a d'abord constaté que les femmes représentent 41% des contractuel-le-s de ce secteur d'emploi à Radio-Canada; cependant, l'analyse de la proportion de femmes dans chaque catégorie d'emploi a mis en évidence leur sur-représentation dans l'emploi de chercheuse (72% à la télévision et 83% à la

radio) et leur sous-représentation dans celui d'animateur et d'interviewer (de 20 à 29%).

Les compétences requises pour l'emploi d'interviewer et celui de chercheuse diffèrent peu; mais il en va tout autrement de la rémunération. En comparant les salaires moyens par catégorie d'emploi et par sexe, on constate que l'emploi de chercheuse est le moins bien rémunéré, et qu'à l'intérieur de chaque catégorie, les femmes sont moins bien payées que les hommes, pour une moyenne de 80%!

### **Une analyse accablante**

L'auteure a ensuite exploré les différentes variables susceptibles d'expliquer cette disparité salariale:

- une comparaison de **l'ancienneté** selon le sexe a démontré que les femmes avaient, en général, une ancienneté supérieure ou équivalente à celle des hommes;
- une comparaison du **rendement** selon le sexe (les augmentations de salaire sont négociées sur une base individuelle et reflètent l'évaluation faite par l'employeur du rendement de son personnel) a révélé que les femmes ont bénéficié, en moyenne, de dépassements plus significatifs de la norme salariale que les hommes;
- une comparaison des **qualifications** selon le sexe a démontré que les femmes avaient, en moyenne, plus de scolarité que les hommes dans les emplois de télévision, et la même scolarité qu'eux dans les emplois de radio.

### **Une discrimination directe**

Restait une comparaison du **salaire à l'embauche**. Cette comparaison a révélé que:

- pour l'emploi d'animateur-radio, le salaire à

l'embauche payé à un homme, en 1979, était plus élevé que celui que touchèrent les femmes embauchées quatre ans plus tard au même emploi;

● pour l'emploi d'interviewer-radio, le salaire à l'embauche payé à des hommes, en 1978 et 1979, était plus élevé que celui de l'ensemble des femmes avec expérience occupant cette fonction;

● pour l'emploi de chercheuse-radio, le salaire de départ payé au seul homme embauché dans cette fonction correspondait, en 1979, au salaire maximum payé pour cette catégorie d'emploi;

● pour l'emploi de chercheuse-télé, le salaire de départ touché par le seul homme embauché, en 1982, le situait parmi les mieux payés de cette catégorie presque exclusivement féminine. Comme, souvent, les hommes obtiennent à l'embauche des salaires qui les situent dans le haut de l'échelle pour l'emploi concerné, les femmes ne parviennent jamais à combler l'écart qui les sépare d'eux, malgré leurs augmentations de salaires légèrement supérieures.

**Ces résultats témoignent d'une discrimination directe, ouverte: les femmes sont confinées aux emplois les moins bien payés, et elles touchent moins que les hommes pour un travail ÉGAL, ceci non pas faute d'ancienneté, de rendement ou de qualifications, mais parce qu'elles SONT femmes.**



# RÉGNER PAR OCTROI DE PRIVILÈGES



**Michèle Viroly**

Cette seconde analyse fut repoussée tout comme la première. Ayant admis que la concentration des femmes dans certains emplois et leur sous-représentation dans d'autres relevait d'un problème à l'embauche, Pierre O'Neil, directeur du service de l'information de Radio-Canada (et ex-secrétaire de presse du premier ministre Trudeau), attribua à ce problème des raisons historiques, culturelles et sociales, avant de conclure: *«Et finalement, nous estimons qu'il n'y a aucune preuve des injustices dont vous parlez.(...) Nous ne sommes pas disposés à ce stade-ci à discuter avec vous de nos critères de sélection.»*

## **Il n'est de pire sourd...**

L'employeur a jusqu'à présent opposé une fin de non-recevoir aux demandes syndicales visant à établir l'égalité. Accordant son entier appui au directeur de l'information, le président Pierre Juneau a conseillé au syndicat de soumettre à M. O'Neil les cas précis de discrimination. Pourtant, côté réseau anglais, un programme d'accès à l'égalité a été mis en application en 1981. Mais côté français, on semble craindre au plus haut point de devoir renoncer à régner par octroi de privilèges aux plus méritant-e-s; le cas par cas, on y tient! Pour sa part, Raymond David, alors qu'il était président du réseau français, s'est montré disposé à régler ce problème en en «causant» avec ses collègues de la direction, tous d'anciens compagnons d'études du collègue Brébeuf...

## **D'antiques vœux pieux**

En 1975, le réseau français a adopté un programme volontaire d'action positive et créé un Bureau d'égalité des chances ayant pour fonction de «conseiller la direction sur les initiatives à engager et les mesures correctives à apporter pour un traitement équitable et égal pour tous ses agents». Dix ans plus tard, le bilan établi par le syndicat démontrait que rien n'avait changé. En outre, faisant suite à une lettre du président Juneau, un message adressé au comité syndical de la condition féminine par la directrice du bureau d'égalité des chances, Mme Helen McVey, révélait: *«Aucun membre de la direction de Radio-Canada n'est venu me consulter au sujet de votre dossier. (...) En fait, la seule fois où j'ai soulevé le sujet avec mon supérieur immédiat, on m'a fait comprendre, clairement et succinctement, que la question n'était pas du tout de mon ressort.»*

Des sources généralement bien informées ont laissé entendre qu'il y aurait eu discussion orageuse entre M. Juneau et Mme McVey. Cette dernière démissionnait peu de temps après. C'était en avril 1985, et personne ne l'a remplacée depuis...

## **Interdites aux postes-clés**

Si Radio-Canada semble craindre de combler ce poste pourtant symbolique, nul ne s'étonnera d'apprendre que les femmes y sont systématiquement absentes des centres de décision! Le conseil d'administration de Radio-Canada compte douze postes remarquablement

mouvants (les titulaires changent environ tous les six mois); cependant, la faible proportion d'entre eux (deux) dévolue à des femmes, ainsi que la légèreté des responsabilités qui s'y rattachent, sont, elles, d'une rare stabilité... Chez les cadres, on remarque une femme parmi les quinze personnes affectées à l'information à Montréal. Enfin, on ne compte aucune femme chef de pupitre ou responsable des affectations pour la télévision (sur douze), et une femme sur douze pour la radio: il s'agit des postes syndiqués les mieux rémunérés.

## **...et contingentées ailleurs**

Même si le syndicat s'est occupé prioritairement des employées contractuelles des affaires publiques, on ne doit pas en conclure qu'aux nouvelles, les femmes ne subissent aucune discrimination, bien que permanentes et rémunérées selon une échelle de salaires.

À preuve: la salle des nouvelles radio compte onze femmes sur quarante employé-e-s (27.5%), et celle des nouvelles télé, neuf femmes sur trente-neuf employé-e-s (23%)!



# L'ÉGALITÉ, ÇA PRESSE!



**Hélène Courchesne**

Le 3 janvier 1986, le président du syndicat des journalistes de Radio-Canada, Bernard Larin, écrivait à Pierre Juneau: «*Il est déplorable que Radio-Canada ait refusé toutes les invitations du syndicat à discuter de la question des femmes. Pourtant, nous semble-t-il, nous sommes d'accord sur l'objectif. Alors, pourquoi sommes-nous incapables d'en parler ailleurs qu'à une table de négociations?*»

Certes, on ne saurait prétendre que la direction de Radio-Canada se désintéresse tout à fait de la question. Le gouvernement fédéral oblige maintenant toutes les sociétés de la Couronne à se doter d'un programme d'équité en matière d'emploi; et pour ce faire, elles doivent au préalable mener *une enquête poussée sur leurs employé-e-s*, en collaboration avec le syndicat qui les représente. C'est ce qu'a entrepris (avec empressement, on le pense bien!) Radio-Canada, mais en se contentant d'informer tout au plus le syndicat des journalistes.

## **Une égalité... façon patronale**

On peut imaginer ce que vaudrait un programme préparé et appliqué unilatéralement par l'employeur, surtout lorsque ledit employeur a fait montre jusqu'à présent de la plus grande insouciance vis-à-vis des inégalités engendrées par son mode de rémunération, et d'un mépris manifeste pour les femmes!

## **Des demandes réalisables**

C'est pourquoi le syndicat, actuellement en négociations en vue de renouveler sa convention collective, a intégré dans ses reven-

dications deux demandes susceptibles de corriger la situation: tout d'abord, substituer des échelles de salaires aux négociations salariales individuelles qui ont cours présentement aux affaires publiques; ensuite, appliquer une clause d'accès à l'égalité à l'embauche pour les femmes, stipulant que la préférence à l'embauche doit aller à une femme lorsque deux candidats de sexe opposé sont égaux devant le comité de sélection, exception faite de l'ancienneté, ceci jusqu'à ce que les femmes représen-

tent 50% du personnel pour un type d'emploi donné.

La lutte menée par le syndicat des journalistes de Radio-Canada interpelle directement les contribuable et consommateurs que nous sommes. Car c'est avec nos deniers que la direction de Radio-Canada s'acharne, parfois à coups de longues batailles juridiques perdues d'avance, à vouloir conserver des pouvoirs discrétionnaires incompatibles avec les valeurs égalitaires qui sont nôtres aujourd'hui.

**C'est en 1973 que les journalistes des affaires publiques de Radio-Canada déposaient leur première requête en accréditation syndicale en vue de s'affilier à la CSN. Au grand dam de l'employeur qui décida en 1974 de «verser» ces journalistes, sans même les consulter, à l'Union des Artistes! En 1982, à la suite d'un jugement du Conseil canadien des relations du travail, les journalistes à contrat affectés aux affaires publiques (un département différent de celui des nouvelles) étaient intégrés au syndicat CSN des journalistes de Radio-Canada. Décision qui, on le pense bien, fut contestée par la partie patronale. Bien qu'ayant perdu sa cause, la société Radio-Canada s'entête depuis ce temps à appliquer à cette catégorie de journalistes la convention, d'une toute autre nature que les conventions de journalistes, de l'Union des Artistes.**



# Un moyen pour corriger les injustices

**De plus en plus, on entend parler des « Programmes d'accès à l'égalité » dans nos milieux de travail.**

**Mais de quoi s'agit-il, au juste? NOUVELLES CSN en a discuté avec la vice-présidente Monique Simard.**



**NOUVELLES CSN:** Quelle est l'importance des programmes d'accès à l'égalité?

**MONIQUE SIMARD:** On aurait tort de chercher à minimiser l'impact des programmes d'accès à l'égalité. Il ne faut pas se le cacher: ces programmes entraîneront des changements importants dans notre vie sociale. Ces initiatives font appel à des moyens inusités de corriger la discrimination, c'est vrai. Mais ces moyens ont été rendus nécessaires parce que les moyens traditionnels avaient échoué; le problème a tellement d'ampleur que la simple application de principes d'égalité ne suffit pas. Pour moi, les programmes d'accès à l'égalité (PAE) sont un moyen approprié de corriger la discrimination.

**NOUVELLES CSN:** Quelle est la portée des programmes d'accès à l'égalité?

**MONIQUE SIMARD:** À mon avis, il est très clair que tout le monde en tirera profit parce que l'injustice et l'arbitraire du patronat ne servent jamais la cause des travailleuses et des travailleurs. De plus, si on corrige l'organisation du travail de façon à permettre l'accès à certains groupes, on améliore inévitablement les conditions de travail de l'ensemble; les gens qui en profitent sont plus nombreux que le groupe visé.

## **La première manche à nous**

**NOUVELLES CSN:** En quoi les programmes d'accès à l'égalité concernent-ils les syndicats?

**MONIQUE SIMARD:** Les programmes d'accès à l'égalité sont par essence un moyen syndical! Parce que le mouvement syndical a la responsabilité de combattre la discrimination et de trouver les moyens de l'enrayer. Il nous faut être conséquents avec nos positions de principe en faveur de l'égalité et de la justice. N'oublions pas que les programmes d'accès à l'égalité sont le résultat de pressions sociales exercées depuis longtemps par les groupes de femmes et les syndicats, entre autres. Le patronat a tenté de s'y opposer de toutes les façons, mais il a perdu la première manche: on l'a, notre loi.

La deuxième manche, c'est l'application de cette loi. Là, le patronat va essayer de se reprendre, en tentant de diluer les programmes d'accès à l'égalité, de les faire dévier de leurs objectifs ou de les récupérer à ses fins. Les syndicats devront, là aussi, exercer des pressions en sens inverse. Et la meilleure façon pour eux de contrer les manipulations patronales, c'est de prendre l'initiative de ces programmes!

## **Les rapports hommes/femmes**

**NOUVELLES CSN:** Faut-il s'attendre à ce que les programmes d'accès à l'égalité changent les rapports hommes/femmes?

**MONIQUE SIMARD:** Certainement, mais à moyen terme. Là-dessus, les facteurs nombre et soutien à l'ensemble du milieu sont très importants; car les femmes qui se retrouveront dans des ghettos masculins auront besoin d'appui, mais aussi les hommes qui auront du mal à assimiler la présence féminine. Certains d'entre eux se sentiront menacés pour des raisons économiques.

Il ne faut pas oublier que les femmes et leurs activités ont toujours été dévalorisées; en conséquence, les hommes pourront percevoir l'introduction des femmes comme ayant un effet de dévalorisation sur leur travail. Le mouvement syndical devra comprendre ces réactions pour y faire face.

**NOUVELLES CSN:** Est-ce que ces programmes auront pour effet d'améliorer la situation économique des femmes?

**MONIQUE SIMARD:** Si on est convaincu que toute personne doit être autonome et doit pouvoir réaliser ce qu'elle a envie de réaliser, on appuie nécessairement tout ce qui peut favoriser l'indépendance financière des femmes, et cette indépendance passe par l'emploi. Il faut donc permettre au plus grand nombre de femmes d'avoir un emploi; les programmes d'accès à l'égalité devraient y contribuer.

*Entrevue réalisée par Lucie Laurin.*



## L'exemple qui vient du Sud

Un couple richement vêtu se promène dans le hall de l'hôtel Hilton de l'aéroport de Détroit, centre mondial de l'industrie automobile.

La dame demande à son compagnon: «mais qui sont tous ces gens?» qui composent la foule bigarrée déambulant dans les corridors. «Ce sont des syndicalistes», répond l'homme. «Il n'est pas question qu'on dîne ici» rétorque la dame, en entraînant l'autre vers la sortie...

DÉTROIT — Cela se passait il y a quelques semaines, dans les coulisses de la quatrième conférence annuelle de Labor Notes.

Bien sûr, au Québec comme aux États-Unis, les syndicalistes ne sont pas les bienvenus partout. Mais ce qui frappe même l'observateur le plus averti, chez les Américains, c'est l'état de détresse dans lequel se trouve leur syndicalisme. Un chiffre parle par lui-même: seulement 18% des travailleurs et travailleuses américains sont syndiqués. Est-ce à dire que le syndicalisme d'affaires est en train de mourir de sa propre turpitude en entraînant avec lui les espoirs que lui ont confiés les travailleurs et travailleuses?

Non, le syndicalisme n'est pas mort au pays de l'Oncle Sam. De partout, des militants et des militantes (le «rank and file», comme on les nomme) se lèvent et appellent à la démocratisation des unions et à la solidarité.

### Le local P 9, un symbole

Le 17 août 1985, les 800 travailleurs et travailleuses de l'abattoir Hormel, membres de la UFCW (United Food and Commercial Workers), déclenchent la

grève contre la volonté de la compagnie de leur imposer des reculs sur leurs conditions de travail.

Près d'un an plus tard, en mai 1986, la direction de l'union, après avoir vainement tenté de décourager les membres de continuer leur grève, impose la tutelle à leur local, numéroté P 9. Elle avise de plus l'employeur que la grève est terminée en même temps qu'elle informe les travailleurs et travailleuses qu'ils perdront leurs droits syndicaux s'ils ne retournent pas au travail. Tout cela, évidemment, sans aucune consultation de la direction du local ni ses membres.

Malgré cela, la très grande partie des travailleurs et travailleuses membres du local P 9 décident de poursuivre la lutte. La compagnie Hormel, elle, et avec la bénédiction de la UFCW, embauche 800 scabs.

Depuis ces événements, les 800 vrais travailleurs et travailleuses de Hormel résistent à la direction de leur union et attaquent la compagnie sur tous les fronts. Ils ont notamment lancé une campagne de boycottage des produits Hormel, ainsi que des principaux groupes financiers liés directement ou indirectement à Hormel.



Des représentant-e-s du COSATU d'Afrique du Sud se sont adressés aux participants au colloque de Labor Notes.

### Sommes-nous à l'abri?

Même si ce genre de situation ne nous est pas inconnu ici, on peut facilement affirmer qu'au Québec la situation du syndicalisme est très différente de celle des États-Unis. Le taux de syndicalisation, par exemple, y est deux fois supérieur. De plus, la législation du travail y est plus «libérale». Et enfin, à cause notamment de la présence de la CSN, les unions américaines implantées au Québec se doivent de respecter un minimum de démocratie, ou du moins d'en projeter l'image, si elles veulent y survivre.

Il ne faut cependant pas se méprendre. Le modèle du syndicalisme d'affaire à l'américaine est très présent chez nous et les boss ne se gênent pas, souvent, pour l'appeler à leur secours. Et «l'exemple» vient de haut: le président du Conseil du Trésor lui-même, Paul Gobeil, ne soulignait-il pas récemment qu'avec les Teamsters, on peut «s'entendre»?...

On le sait aussi, l'actuel gouvernement du

Québec, branché sur les théories néo-libérales made in USA, va tenter au cours de son mandat d'éliminer ce que le patronat considère comme des «irritants» (dispositions anti-scabs dans le Code du travail, coût des indemnités par la CSST, etc). Autrement dit, de faire encaisser des reculs considérables aux acquis syndicaux des dernières années.

En ce sens, il est important pour nous de bien comprendre les enjeux des luttes menées par les travailleurs et travailleuses des États-Unis et de porter attention aux stratégies développées par les syndicalistes progressistes américains pour résister à ces offensives patronales et pour redonner le contrôle de leurs unions aux membres. Après tout, les États-Unis, c'est juste la porte d'à côté et on sait fort bien qu'ils abritent un voisin qui a de fortes tendances à entrer chez vous sans frapper et fouiller dans le frigidaire...

François Aubry  
Richard Lapointe





CENTRE DE FORMATION A L'AUTOGESTION + GARNETTE DE ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

## Assurance-chômage: des recommandations aux conséquences dramatiques

Les travaux de la Commission Forget sur l'assurance-chômage n'auront été, comme plusieurs le craignaient, qu'un simulacre de consultation populaire. En effet, les principales recommandations de la Commission Forget sont inspirées de la thèse à la mode dans le milieu patronal, à savoir que le régime d'assurance-chômage au Canada est trop généreux et, de ce fait, est responsable du taux de chômage élevé. Donc, pour réduire le taux de chômage, coupons dans le régime.

La Commission Forget n'y va pas de main morte. Elle recommande entre autres:

- une réduction des prestations pour toutes les personnes n'ayant pas travaillé cinquante-deux (52) semaines consécutives. Ce sont les travailleuses et les travailleurs les plus démunis qui détiennent des emplois saisonniers, temporaires et à temps partiel;
  - l'élimination de la période de prestations supplémentaires en raison du taux régional de chômage;
  - l'augmentation des cotisations des employé-e-s et diminution correspondante pour les employeurs.
  - prestations et une augmentation de \$1,6 milliards de la contribution des employé-e-s.
  - Les conséquences pour les travailleuses et les travailleurs seraient dramatiques:
  - 78% des prestataires subiraient une diminution de leurs prestations;
  - ces diminutions seraient en moyenne de 30% et de 50% dans les régions à haut taux de chômage;
  - 47% des prestataires recevraient moins de \$100 par semaine;
  - des dizaines de milliers de chômeuses et de chômeurs devraient recourir directement à l'aide sociale.
- Ces recommandations représentent des coupures de \$3 milliards dans les

### UN EMPLOI, 20 CHÔMEURS

La Commission Forget, tout comme la Commission McDonald avant elle, refuse obstinément de reconnaître que le problème majeur au Canada est la grave pénurie d'emplois permanents, d'où les coûts élevés du régime d'assurance-chômage. Il existe plus de vingt (20) chômeuses et chômeurs pour chaque emploi disponible au Canada.

La CSN a soutenu devant la Commission Forget, comme l'ensemble des organisations syndicales et populaires, que la seule solution au problème du chômage est la mise sur pied par les divers paliers de gouvernement des politiques de création d'emplois et de développement régional. Ce qui implique que l'État doit jouer un rôle majeur dans le développement économique du pays.

«Ce n'est certainement pas en réduisant les bénéfices du régime d'assurance-chômage qu'on atténuera les coûts du chômage, affirmait la CSN dans son mémoire à la Commission Forget. D'abord, réduire les dépenses au niveau de l'assurance-chômage entraînera nécessairement des augmentations des dépenses au chapitre de l'aide sociale. Ensuite, si les sommes versées en prestations... sont élevées au Canada, c'est que le nombre de chômeurs est élevé. Et la meilleure façon de réduire les sommes consacrées à l'assurance-chômage est de mettre en place des politiques de création d'emplois qui permettent aux sans-emploi de retrouver leur dignité et de participer au développement de notre société.»

François Aubry

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	A	L	L	A	I	T	E	M	E	N	T	
2	L	O	U	I	S	E		U	N	I	O	N
3	L	I	M	E	T	A	S		N	A		
4	O	S	I	V	A	E		E	A		I	
5	C	I	E	L			A	L		U	S	
6	A	R	R	E	S	T	A	T	I	O	N	
7	T		E	S	A			E	M	M	E	F
8	I	O	S		A		T	E	N		R	
9	O	R		K	G		P	U	N	I	O	
10	N		V	I	E			T			N	
11	S	A		E	M	B	U	E	E	S		D
12	L	A	V	I	E	E	N	R	O	S	E	



**VANDALISME  
D'ÉTAT**

MANOIR RICHELIEU  
QUÉBÉCAIR  
RAFFINERIE DE SIÈRE  
SOQUEM  
SQF  
MADRIPEÛCHE  
\*\*\*

CEUX QUI SONT AU POUVOIR  
À QUÉBEC DILAPIDENT  
NOS BIENS COLLECTIFS

**IL FAUT LES  
ARRÊTER!**

QUÉBEC



RASSEMBLEMENT  
SUR LES  
PRIVATISATIONS

# IL FAUT ARRÊTER LE VANDALISME D'ÉTAT

Quand Louise Pilote est venue dire que les ex-travailleuses et ex-travailleurs du Manoir Richelieu ne lâcheraient pas et que Malenfant n'aurait pas leur peau, la salle s'est levée, émue.

Quand cet homme s'est avancé au micro, taisant son nom, parce qu'il voulait parler et que chez Québécoir où il travaille, un nouveau règlement interdit de dire quoi que ce soit qui puisse nuire à la compagnie, la salle a tressailli.

Pour les entendre, eux, ainsi que d'autres victimes des premières privatisations — réelles ou appréhendées — du gouvernement Bourassa, plus de 300 personnes se sont rassemblées à Québec, le 25 novembre, répondant ainsi à l'appel des quatre grandes centrales québécoises: la CSN, la FTQ, l'UPA et la CEQ.

D'entrée de jeu, le théâtre Parminou réchauffait l'atmosphère en procédant à la vente du Québec au « plus » offrant. Les rires ont cependant vite fait place à un silence inquiet quand, à l'ouverture, le président de la CEQ, Yvon Charbonneau, a rappelé que, malheureusement, « la fiction rejoint ici la réalité ».

Suite à la page 16

Ce document a été préparé et réalisé par  
la CEQ, la CSN, la FTQ et l'UPA.



MANOIR RICHELIEU

# LA PRIVATISATION DU PATRIMOINE

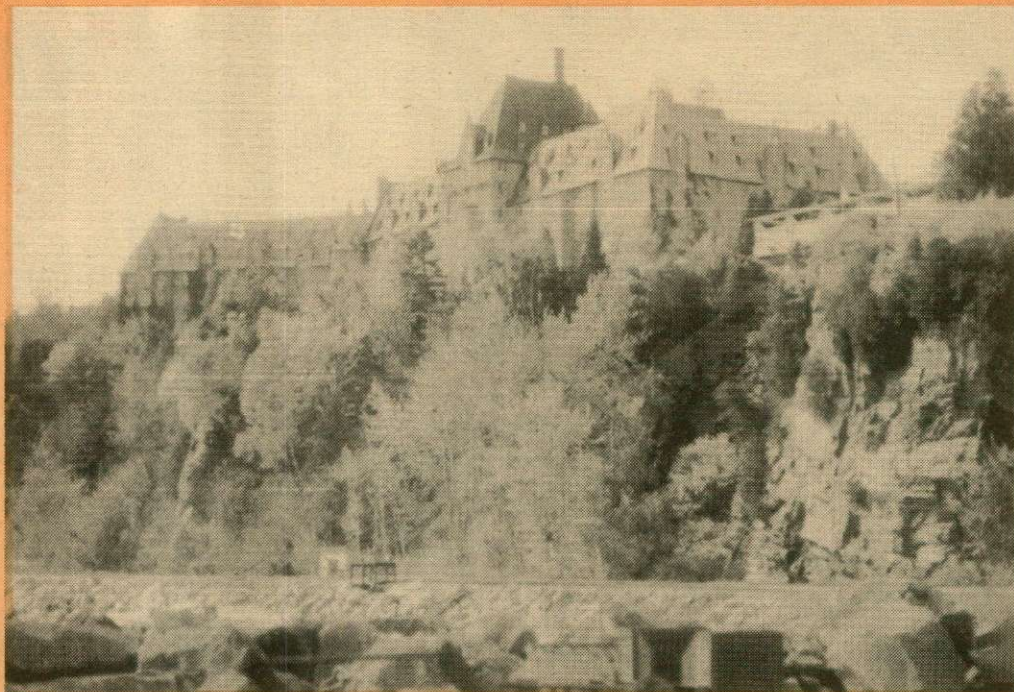
À la suite de la faillite de la compagnie du Manoir Richelieu, en 1976, le Gouvernement du Québec s'était porté acquéreur de cet hôtel prestigieux, et en avait par la suite confié la gérance à des intérêts privés : la Société Delta des gouverneurs jusqu'en 1982, puis par la suite, la famille Léo Dufour. C'est à cette époque que les travailleurs et les travailleuses du Manoir décidèrent de former un syndicat affilié à la CSN.

Cependant, si la vente du Manoir au secteur privé fut décidée par le Gouvernement du Parti québécois, c'est en décembre 1985 qu'elle fut finalisée entre le Gouvernement du Parti libéral, nouvellement élu, et M. Raymond Malenfant, propriétaire de Motel Universel Inc.

M. Malenfant refusa par la suite de reconnaître le syndicat, congédia les 350 employé-e-s syndiqués, confia plusieurs services à des sous-contractants, et embaucha des travailleuses et des travailleurs non membres de l'unité syndicale accréditée.

Ces décisions ont amené une détérioration importante des services à la clientèle. Les positions intransigeantes de M. Raymond Malenfant ont par ailleurs eu des conséquences sociales extrêmement néfastes, non seulement pour les travailleuses et les travailleurs du Manoir à qui on a littéralement enlevé leurs emplois, mais aussi pour toute la région de Charlevoix.

En effet, le Manoir Richelieu est une partie non négligeable de notre patrimoine culturel, un établissement national prestigieux, en plus d'être partie intégrante du paysage de la région de Charlevoix, et de la réputation d'hospitalité des gens de cette



région. Or, les événements conséquents à la vente du Manoir Richelieu à M. Raymond Malenfant ont porté un dur coup à l'industrie touristique de Charlevoix, en plus d'assombrir le climat social.

L'intérêt de la population du Québec en général, et celui des gens de Charlevoix en particulier, justifiaient pleinement le maintien de ce fleuron de notre patrimoine entre les mains de l'État.

Cependant, le Gouvernement du Québec a froidement décidé de céder le Manoir Richelieu à un homme d'affaires de Québec dont le but principal affiché est d'opérer une chaîne d'hôtels de manière la plus profitable possible, sans autres considérations.

Dans ces conditions, il est impossible que la privatisation du Manoir Richelieu « renforce la structure économique du Québec », un des principes qui devait, selon les documents du Gouvernement libéral, « structurer la démarche de privatisation ».

Il est évident que dans le cas de la privatisation du Manoir Ri-

chelieu, ni la communauté, ni les employé-e-s n'ont été traités équitablement. Non seulement, le Gouvernement a-t-il dilapidé une partie du patrimoine national, mais il a permis, par son inaction, que les droits de 350 travailleurs et travailleuses, droits reconnus dans les lois du Québec, soient totalement bafoués.

De plus, le prix de vente du Manoir Richelieu fut de 555 555, 55 \$, alors que la valeur aux livres de cet établissement est de quelque 10 000 000 \$. Serait-ce là un « cadeau » à quelqu'un qui s'est fait connaître comme un bon pourvoyeur de fonds pour les partis politiques au cours des dernières années ? Surtout qu'on devait apprendre le 8 novembre dernier que la vente du Manoir comprenait en plus la cession par le Gouvernement du Québec d'une collection d'œuvres d'art d'une valeur de quelque 300 000 \$, dont plusieurs pièces sont reconnues comme biens culturels québécois, et de pièces de mobilier ancien d'une valeur de remplacement d'au moins 150 000 \$.



« Nous sommes  
au Manoir  
depuis 1928. »

Louiselle Pilote

Louiselle Pilote, travailleuse pendant 28 ans au Manoir Richelieu: elle fut tour à tour préposée à la buanderie, femme de chambre, vérificatrice aux chambres.

« Quand on entre au Manoir, on est chez nous. Ce sont nos parents qui l'ont rebâti quand il a passé au feu en 1928. Ensuite, de génération en génération, ce sont nos familles qui ont travaillé là.

On s'est syndiqué-e-s en 1976, quand la Société des Gouverneurs a commencé à nous remplacer par les fils et les filles des patrons, qui venaient de l'extérieur.

### Un propriétaire...absent

Quand il a été question de privatiser le Manoir, l'an dernier, on a présenté un mémoire au gouvernement que ça n'avait pas de bon sens. Le 8 décembre 1985, on a lu dans les journaux que le Manoir avait été vendu à Raymond Malenfant. Les journalistes nous ont appris que le nouveau propriétaire était parti se reposer en Floride.



À son retour, on a essayé de le rejoindre. Il ne nous retournait pas nos appels quand il savait qu'ils venaient du syndicat. Alors, on est passé par quelqu'un d'autre: et là, on a appris que Malenfant ne voulait rien savoir des

syndiqué-e-s, il avait acheté une bâtisse vide...

### Conséquences régionales

Les résultats? La qualité des services au Manoir a beaucoup baissé: les client-e-s se sont plaints qu'on leur servait de la nourriture congelée, qu'il y avait des « moutons » sous les lits, etc.

Et après? On est condamné-e-s au Bien-être social. Même une partie des scabs, qui n'ont pas travaillé suffisamment d'heures pour toucher le chômage.

En tout, ça fait 550 personnes qui ont perdu leur pouvoir d'achat. 550 personnes, c'est beaucoup pour un petit coin comme chez nous: le Manoir, c'est le deuxième plus gros employeur de la région, après Donohue à Clermont. Ça veut dire qu'il y a des commerces qui vont fermer...

Mais Malenfant, ça ne le dérange pas, il y a une seule chose qui l'intéresse; d'ailleurs, il a déjà déclaré publiquement: « Je vais prouver à toute la province de Québec que Malenfant est capable de faire de l'argent avec le Manoir. »



QUÉBÉCAIR

# UNE VENTE EN PIÈCES DÉTACHÉES



La vente de Québecair, le seul transporteur aérien québécois d'importance, n'a pas constitué seulement une dilapidation des fonds publics; elle a surtout été un démantèlement, un bazarage en pièces détachées.

Dès les premiers mois après sa prise du pouvoir, le gouvernement libéral annonce ses couleurs: il se débarrassera de Québecair. Il multiplie cependant les déclarations d'intention sur sa volonté de protéger intégralement la compagnie, d'en assurer sa survie et de protéger les emplois.

À la fin de juillet, au moment de prendre sa décision, il a deux offres sur la table: l'une des actionnaires de Nordair-Métro, une compagnie bidon qui agit comme façade de CP Air de Vancouver, l'autre des employés de Québecair associés à Air Canada et au Fonds de Solidarité de la FTQ. Il choisit la première, la prétendant plus avantageuse et plus susceptible de protéger les emplois à court terme.

Une analyse plus minutieuse de la transaction nous réserve

des surprises: le montant initial de la transaction est en effet plus élevé, mais, soustrait de tous les avantages, privilèges et cadeaux consentis aux acquéreurs, il se transforme en valeur négative.

Les employés affirment, chiffres à l'appui, que la différence visible, identifiable et conservatrice entre leur offre et celle des acquéreurs dépasse les 6 millions. En effet, les acquéreurs se voient dotés de sommes importantes servant à couvrir des pertes estimées, un montant est prévu pour les payes de séparation des cadres, les actions que détient Québecair dans Nordair sont cédées à rabais à CP-Air (lui permettant de compléter la fusion entre CP-Air et Nordair), etc.

La vente de la compagnie à rabais serait un moindre mal si, dans sa façon même, elle ne constituait pas un démantèlement. Les actionnaires de Nordair-Métro, marionnettes de CP-Air, deviennent propriétaires principaux de Québecair, mais les meilleurs actifs de la compagnie sont éparpillés: les meilleures

routes sont transférées à CP-Air et à Nordair-Métro, un lucratif contrat d'entretien d'appareils gouvernementaux est accordé à Conifair (propriété de Michel Leblanc, l'un des actionnaires de Nordair-Métro), le nolisement est réservé à Nationair et les meilleurs appareils sont vendus à rabais à CP-Air et Nationair.

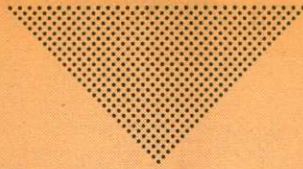
Ce démantèlement réduit dès le départ les chances de Québecair de maintenir des opérations structurées et diversifiées lui permettant de s'autosuffire. Déjà le service se détériore à vue d'oeil dans les régions éloignées (les avions à propulsion ont été remplacés par des Convair, des avions à hélices datant des années 1950), et les tarifs ont été haussés de façon importante. On aura beau jeu sous peu d'affirmer que la compagnie n'est pas rentable et qu'il faut mettre fin à ses activités.

La situation de l'emploi est particulièrement dramatique. Dans les plans initiaux, on annonçait quelque 350 mises à pied, mais on affirmait du même coup que de nombreux emplois seraient créés en remplacement dans différentes compagnies liées à la transaction.

Là encore, un examen plus attentif du contrat de vente indique qu'aucune garantie d'emploi n'est offerte aux employés mis à pied. Il s'agit tout au plus de déclarations d'intention, pas d'engagement contractuels. Enfin, le peu d'emplois offerts jusqu'ici l'étaient à des conditions très inférieures à celles de Québecair et les employés sont tenus de renoncer préalablement à leurs droits de rappel.

Avec ces centaines d'emplois, c'est aussi «le français dans l'air» qui disparaît peu à peu.





*«Le dismantèlement sauvage est ressenti de façon très cruelle.»*

Henri Lemelin

**Henri Lemelin travaille à Québecair depuis maintenant plus de 15 ans.**

« Une proportion importante des quelque 950 employés y sont depuis plus de dix ans. C'est vous dire que, pour nous, le dismantèlement sauvage auquel nous assistons est ressenti de façon très cruelle.

Déjà, 205 préposés aux services au sol, agents de bord et pilotes ont été mis à pied ou se sont vu signifier leur licenciement futur. Plusieurs dizaines d'employé-e-s, se rendant compte du peu d'avenir qu'a la compagnie, l'ont quittée volontairement et ils risquent d'être imité-e-s par de nombreux autres.

### **Vendre à tout prix**

Préoccupé de vendre à tout prix, le plus vite possible, le Gouvernement n'a pas tenu compte des intérêts des populations éloignées du Québec, ni de la nécessité de maintenir un moyen d'intervention dans le secteur stratégique du transport aérien, et encore moins de la disparition d'emplois intéressants dans un secteur où peu de Québécois francophones ont la chance d'évoluer.

L'intervention du Québec n'avait pas réglé tous les problèmes, mais on préservait au moins le statu quo. Le soutien du Gouvernement permettait à Québe-



H. LEMELIN Québecair

cair de se développer seule comme transporteur régional sans se faire détruire par Nordair. Il a fallu y mettre les sous et corriger plusieurs erreurs de gestion, mais les experts s'accordaient pour affirmer que la compagnie était sur la voie de la rentabilité.

La vente de la compagnie, en plus de constituer une dilapidation des fonds publics, a été l'occasion d'une distribution de cadeaux. Un exemple: Québecair faisait l'entretien des avions CL-215 du Gouvernement du Québec. Il s'agit là d'une opération rentable, effectuée à « cost plus ». La transaction prévoit que Conifair, dont Michel Leblanc est propriétaire, fera cet entretien. Mais Conifair n'a pas les installa-

tions et le personnel qu'il faut. « Y a rien-là! » Leblanc construira un garage et le Gouvernement s'engage à lui louer pour un minimum de dix ans. C'est comme si vous aviez à payer la location du garage du mécanicien qui répare votre voiture.

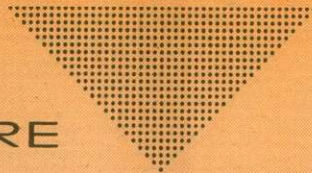
### **Pas de garanties contractuelles**

La situation de l'emploi est particulièrement dramatique. Dans les plans initiaux, on annonçait quelque 350 mises à pied, mais on affirmait du même coup que de nombreux emplois seraient créés en remplacement dans différentes compagnies liées à la transaction.

Là encore, un examen plus attentif du contrat de vente indique qu'aucune garantie d'emploi n'est offerte aux employés mis à pied. Il s'agit tout au plus de déclarations d'intention, pas d'engagements contractuels. Enfin, le peu d'emplois offerts jusqu'ici, l'étaient à des conditions très inférieures à celles de Québecair et les employés sont tenus de renoncer préalablement à leurs droits de rappel.

Le contrôle qu'exercera désormais CP Air sur le transport aérien dans l'Est du pays ne pourra que favoriser l'unilinguisme anglais. Seuls les petits transporteurs locaux utiliseront encore folkloriquement le français dans leurs avions à hélices.





RAFFINERIE DE SUCRE

# AU-DELÀ DES DISCOURS OFFICIELS

Le 10 mars 1986, le gouvernement québécois vendait à LANTIC SUGAR la Raffinerie de sucre de St-Hilaire. Quarante années d'investissements collectifs, de création d'une production sucrière québécoise étaient ainsi littéralement dilapidés.

Que n'a-t-on entendu sur cette Raffinerie depuis quelques années! Les faits démontrent aujourd'hui qu'il suffisait de 18 millions de dollars pour la rentabiliser. À l'inverse, la vente à LANTIC comporte des avantages fiscaux de plus de 30 millions de dollars consentis par Québec, en plus de taxer la société entière de déboursés représentant des centaines de millions de dollars pour l'avenir.

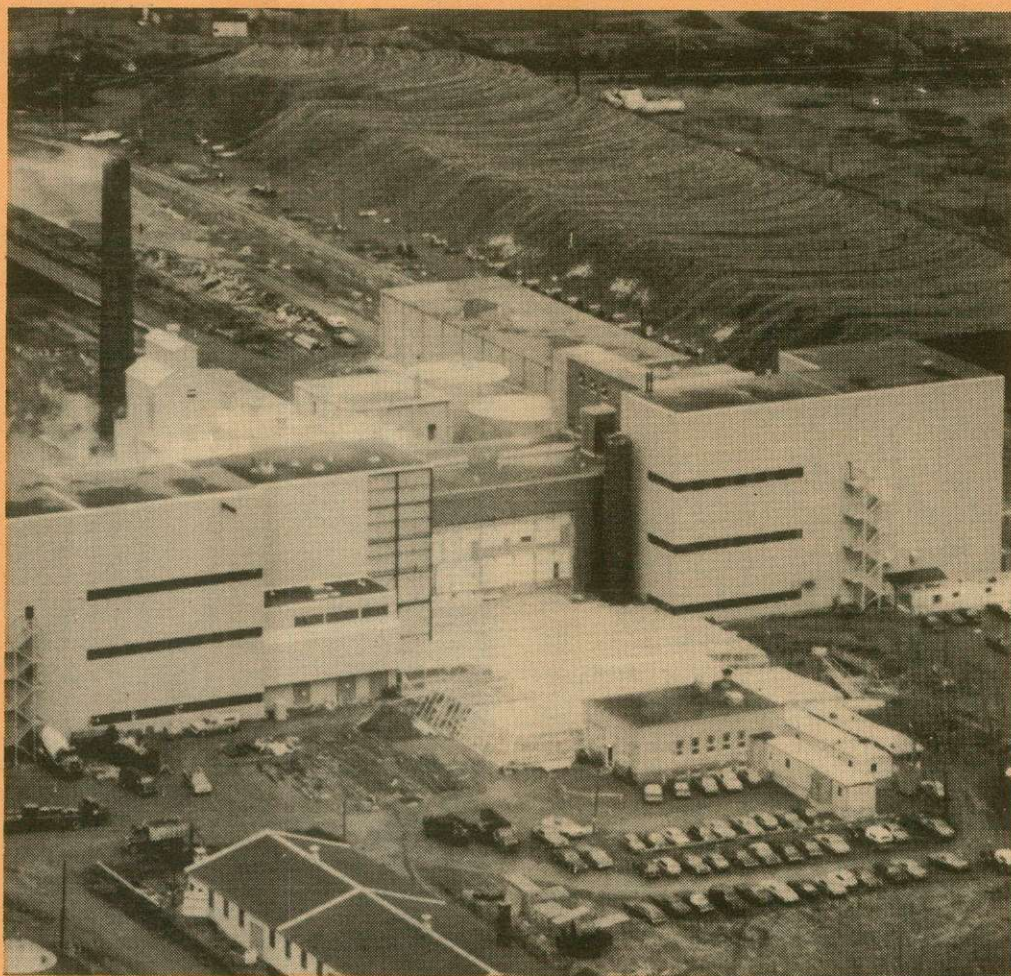
Par ailleurs, la mise en place d'une politique sucrière canadienne — le Canada reste le seul pays à ne pas avoir ce genre de plan — aurait, de l'avis de tous, permis à la Raffinerie un développement très fructueux.

LANTIC, dont le siège social est à Toronto, d'après les dires même de son président, « a fait une excellente affaire ». Et pour cause :

- le prix d'achat est de 50 millions de dollars, soit un comptant de 10 millions de dollars pour les actifs, et 40 millions de dollars pour l'achat des actions du gouvernement du Québec, remboursables sur 12 ans au taux préférentiel de 10%. Le remboursement du capital ne débutera que dans 7 ans pour s'échelonner jusqu'en 1997!

- Québec prend à sa charge les dettes de la Raffinerie, soit 54 millions de dollars;

- la valeur aux livres de la Raffinerie était de 55 millions de dollars et non de 50 et elle a été évaluée par une firme d'ingénieurs



américains à une valeur marchande de 137 millions \$;

- LANTIC obtient la marque « Marie-Perle » et l'accès aux contrats déjà signés sur les marchés américains, soit plus de 20 millions de dollars par année.

Par contre :

- la Raffinerie est fermée;
- le secteur de la production sucrière est totalement liquidé au Québec;

- 94 salarié-e-s permanents sont mis à pied, 200 emplois temporaires et quelque 300 emplois indirects (camionnage, etc.) disparaissent aussi.

- 368 producteurs de betteraves à sucre qui récoltaient 6700 hectares par an sont totalement abandonnés, avec la vague promesse d'un dédommagement de 3 millions de dollars alors que

c'est à 8 millions de dollars que se situent leurs pertes;

- le Québec est maintenant entièrement dépendant du sucre brut importé, et 56% de sa consommation de sucre raffiné est produit en-dehors du Québec;

- avec la disparition de la Raffinerie du sucre du Québec, deux producteurs contrôlent le marché du sucre raffiné de l'est canadien : Redpath (30%) et Lantic (70%). Il n'est aucunement exagéré de parler d'un monopole qui peut augmenter les prix à son gré.

La privatisation de la Raffinerie s'est faite à la vapeur, sans débat public, sans analyse de fond et le contrat de vente est un secret d'État. Pourquoi? La clarté serait-elle néfaste aux discours officiels?



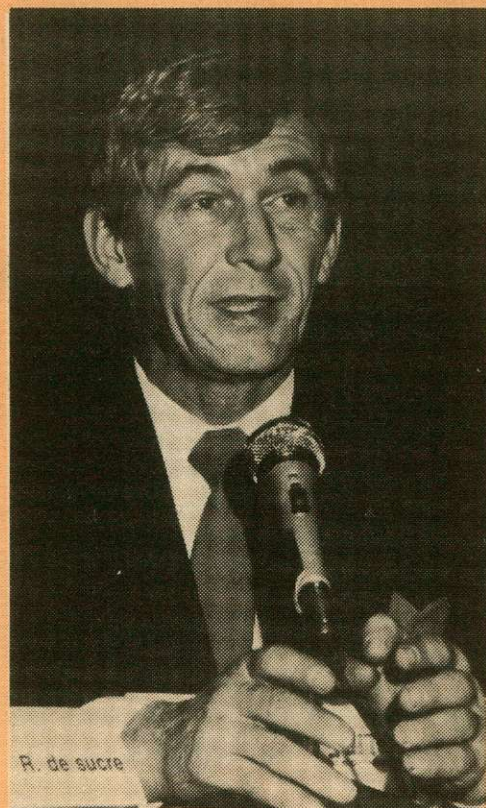
« Toute cette affaire  
s'est faite  
en catimini. »

Jean-Pierre Napert

Jean-Pierre Napert est un producteur de betteraves à sucre de la région de St-Hyacinthe

« Le drame que représente la privatisation de la Raffinerie de sucre de St-Hilaire pour une bonne centaine de producteurs de betterave à sucre ne s'est pas arrêté le jour de la fermeture. Nous sommes endettés jusqu'au cou, obligés d'assumer le paiement d'une machinerie très coûteuse. Il faut nous recycler dans d'autres cultures qui sont déjà, comme le maïs, en surproduction. Les dédommagements promis par Québec, nous en attendons encore l'arrivée... »

Lors de la campagne électorale de novembre 1985, le candidat libéral dans Verchères s'était engagé, par écrit, à ce que la Raffinerie de sucre ne soit pas fermée si un gouvernement libéral gagnait les élections du 2 décembre. Il avait aussi pris cet engagement au nom du chef du parti, monsieur Robert Bourassa. À peine les élections gagnées, le ministre Fortier, chargé de la vente de notre patrimoine, annonçait que la raffinerie serait vendue au secteur privé. On connaît



la suite: une fois la vente effectuée à Lantic, cette dernière fermerait tout simplement l'usine.

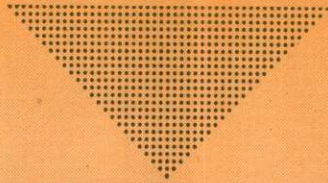
L'offre faite par les producteurs de betteraves pour le rachat n'a même jamais été considérée par le gouvernement. Cela ne faisait pas sérieux disaient-ils, une offre de onze millions de dollars. Quand on sait aujourd'hui que Lantic en payant 50 millions récupère en fait toute sa mise de départ dans cette affaire, ce n'est

plus de l'amertume qu'ont les producteurs, mais de la révolte...

Alors que le marché du sucre est en hausse partout, que la production de cette denrée connaît une expansion formidable, au moment même où la raffinerie allait enfin pouvoir faire elle-même tout le processus de raffinage... on a décidé de tuer dans l'œuf toute tentative québécoise de performer dans ce domaine. Au fond, Lantic s'est débarrassée d'un concurrent. Cela, c'est dans les lois du marché capitaliste, mais ce qui est inadmissible c'est que l'État, notre gouvernement, ait été complice de ce tour de passe-passe.

Nous, les producteurs, on reste pognés avec une machinerie achetée spécialement pour cette production, avec des dettes énormes et des terres qu'il va falloir totalement recycler pour d'autres cultures. Nous autres, on comptait pas pour le ministre Fortier... après tout on est juste des agriculteurs! Toute cette affaire s'est faite en catimini, derrière les portes closes. Si c'est ça la transparence!! Et je gagerai que dans moins d'un an Lantic va s'ouvrir une super raffinerie de sucre... en Ontario.





SOQUEM

## UNE PRIVATISATION HYPOCRITE

Au début des années 60, l'ensemble du secteur minier québécois était presque entièrement dominé par des intérêts américains et canadiens anglais.

Lorsqu'un gisement devenait plus faible ou que le transport des matériaux devenait plus coûteux, ces compagnies fermaient les mines, laissant pour compte des populations entières implantées là pour les servir. Elles laissaient aussi derrière elles des infra-structures (routes, écoles, hôpitaux, installations électriques) construites pour elles aux frais de la collectivité québécoise.

C'est pour freiner ce gaspillage que le gouvernement du Québec créait la Société québécoise d'exploration minière en 1965. Cette compagnie d'État recevait pour mission de stimuler les activités d'exploration minière et de favoriser l'exploitation plus systématique du patrimoine minier chez nous.

Dans un souci d'autofinancement, le gouvernement ajouta une mission plus lucrative à SOQUEM: l'exploitation de gisements. La recherche et l'exploration sont en effet risquées et coûteuses; l'exploitation permet de récupérer une bonne partie de nos investissements.

Les quelque 70 millions \$ investis au cours des vingt dernières années dans l'exploration sont largement dépassés maintenant en investissement d'exploitation au chapitre desquels on a déboursé quelque 236 millions \$ jusqu'ici.

Jusqu'à cet été, SOQUEM était impliquée dans plusieurs activités d'exploration et de gestion de mines, conjointement avec des entreprises privées. Elle



était particulièrement engagée dans l'exploitation de trois mines importantes: Niobec au Lac Saint-Jean, Mines Doyon en Abitibi et Mines Seleines aux Îles-de-la-Madeleine.

Les deux premières sont très lucratives alors que la dernière constitue un poids qui s'allège pour la compagnie d'État. Selon *Le Québec statistique*: « En 1982-83, elle (SOQUEM) réalise des bénéfices de 16,9 millions de dollars et en 1983-84, elle augmente son chiffre d'affaires de 89% et enregistre des gains de 8,7 millions de dollars.

Au niveau de l'exploration, activité moins rentable, la com-

pagne d'État a effectué quatre grandes découvertes en dix ans au coût moyen de 3 millions de dollars, alors que l'entreprise privée ne fait qu'une découverte sur un temps moyen d'exploration de 12 à 14 ans au coût moyen de 18 à 20 millions \$.

Sans crier gare, le gouvernement a créé de toute pièce la société Cambior avec un conseil d'administration composé de hauts cadres provenant de Falconbridge, la Banque nationale, Provigo et d'autres compagnies privées, et y a transféré les meilleurs actifs de SOQUEM pour la somme ridicule de 100 millions \$. Les mines Doyon et Niobec à elles seules en valent le double. Il a aussi cédé pour la somme symbolique de 1000 \$, 46 propriétés minières non exploitées, alors que les coûts d'exploration minière payés par la collectivité atteignent 32 millions \$...

Au mois d'août, Cambior a fait une émission d'actions pour un montant de 150 millions \$. 40% d'entre elles ont été achetées par des intérêts étrangers.

SOQUEM ainsi amputée garde les mines Seleines, quelques propriétés d'explorations éparpillées sur le territoire et une tourbière à Sept-Îles. La compagnie fonctionnera désormais avec un budget annuel de 4 millions de dollars et elle fera surtout de la prospection en se limitant au territoire du Québec.

Éventuellement, on pourrait vendre ou donner les Mines Seleines, le jour où l'État aurait suffisamment investi pour assurer leur rentabilité. La formule est simple: l'État transfère à l'entreprise privée tout ce qui est rentable, et garde ce qui est déficitaire.



# "Le gouvernement dilapide à l'extérieur du Québec nos capitaux miniers."

Michel Lafrance

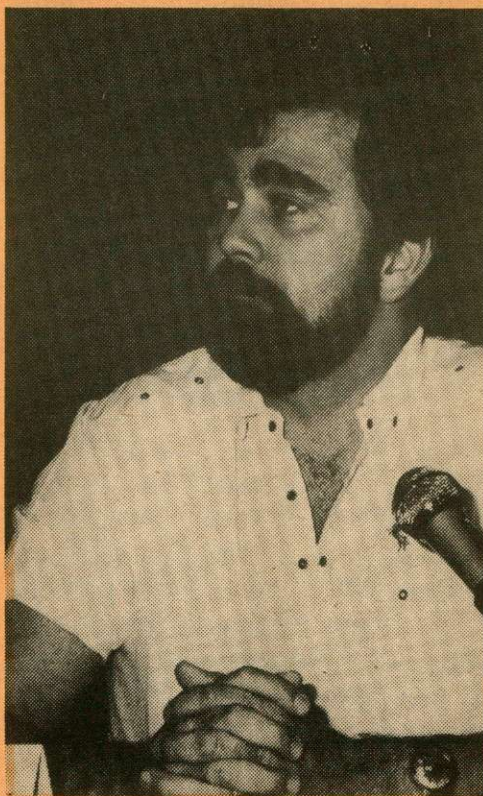
Michel Lafrance est président du syndicat aux Mines Seleines, mises en opération en 1980 par le gouvernement du Québec.

« Ce sont les dernières mines importantes exploitées par la Société québécoise d'exploration minière. Et le gouvernement a annoncé qu'il s'en débarrasserait. Une fois les Mines Seleines vendues, SOQUEM sera presque disparue.

## Objectifs sociaux

L'an dernier pourtant, on estimait de manière positive la rentabilité et la performance financière de SOQUEM. La performance de SOQUEM ne s'évalue cependant pas du seul point de vue financier. La création de SOQUEM répondait également à d'autres objectifs d'ordre social, politique et culturel.

La décision de privatiser s'est prise sans débat public et loin des principaux intéressés. Le gouvernement libéral a provoqué la dilapidation, en partie à l'extérieur du Québec, des capitaux miniers québécois. Cela constitue un recul inacceptable.



Beaucoup de zones lointaines sont encore à explorer, les problèmes d'exploitation partielle et à courte vue des entreprises minières menacent toujours la survie de certaines régions.

D'une part, le gouvernement libéral nous annonce à la mi-août, par son ministre Savoie, que SOQUEM vivra et que son rôle est redéfini et, d'autre part, il

soutient que SOQUEM doit se retirer tranquillement pour faire place au secteur privé. L'avenir de ce qu'il reste de SOQUEM n'est même plus assuré.

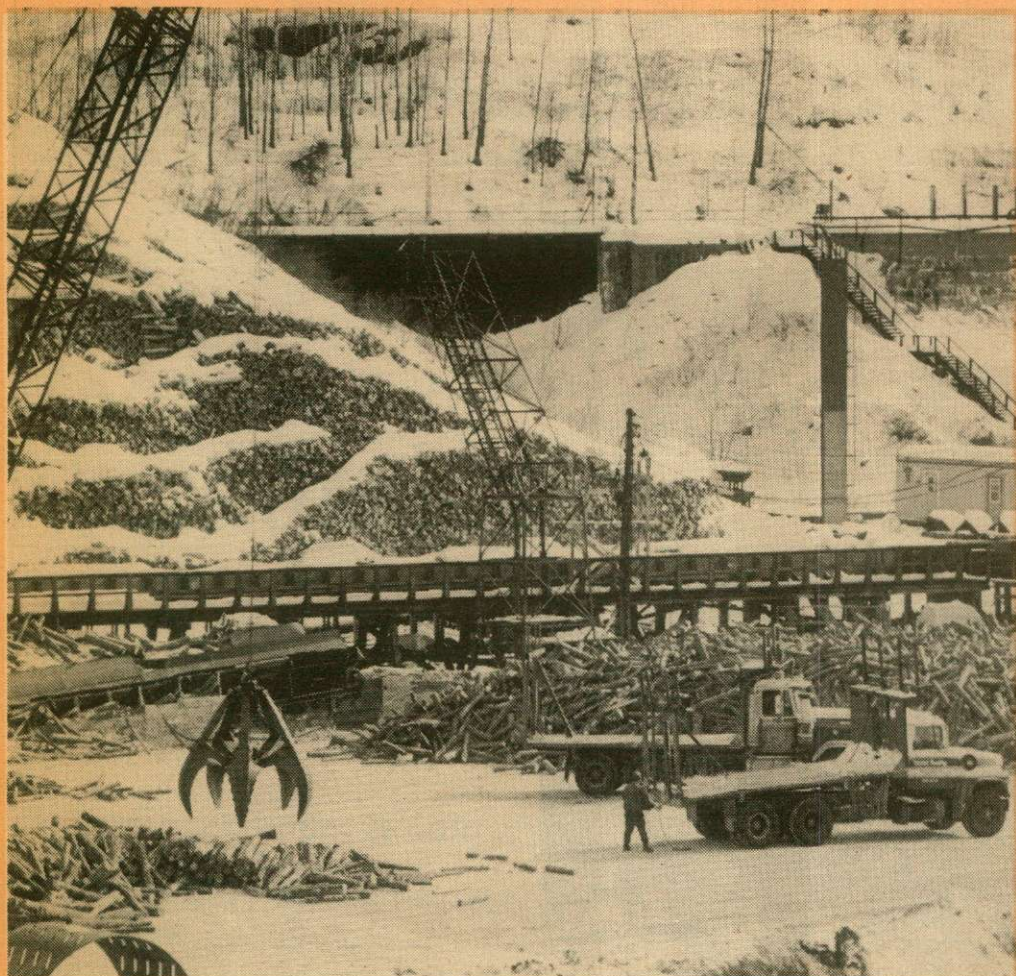
## Emplois menacés

Chez nous, aux Îles de la Madeleine, les Mines Seleines procurent quelque 200 emplois directs dont la plupart sont syndiqués. On estime à 600 les emplois indirects aux Îles et ailleurs au Québec.

Nous extrayons chaque année plus d'un million de tonnes de sel destiné à l'épandage. Le plus gros de la production est utilisée au Québec, mais nous expédions aussi quelque 200 000 tonnes aux USA. Nous avons atteint le seuil de la rentabilité.

La privatisation menace nos emplois. En plus d'être soumis à une gestion moins soucieuse du maintien des emplois, de la qualité de vie au travail et des conditions de travail décentes, la vente des Mines Seleines à l'entreprise privée peut être une répétition du coup de la Raffinerie de sucre. Une compagnie comme Lantic peut acheter pour fermer.



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
DE FINANCEMENT**SAUVER NOTRE BIEN COLLECTIF**

Les investissements qui ont été faits par les sociétés papetières où la SGF est présente (Donohue et Domtar par l'entremise de Dofor) ont favorisé des technologies nouvelles aussi bien dans la fabrication des pâtes que celle des papiers: nouvelles usines, nouvelles machines à papier ont remplacé des installations plus anciennes et, d'autre part, ont permis à ces compagnies d'accroître leurs capacités à pénétrer le marché continental des pâtes et papiers.

Les autres compagnies papetières, contrôlées par des groupes privés ont suivi une politique d'investissements nettement plus conservatrice dans leurs usines québécoises, se limitant à des rénovations qui étaient néanmoins absolument nécessaires.

Pourtant, si des compagnies comme Consolidated Bathurst et Abitibi-Price se sont limitées à rénover leurs usines québécoises, elles n'ont par contre pas hésité à investir dans des machines neuves à l'extérieur du Québec, en Georgie et en Ontario, pour Abitibi-Price, en Angleterre pour Consolidated-Bathurst.

Par ailleurs, si l'intervention de la SGF a permis de moderniser l'aval de l'industrie, c'est-à-dire la production et la vente, il reste en plan un épineux problème, celui de l'amont: l'approvisionnement en matière ligneuse.

Autant la modernisation des usines a été la préoccupation dans l'industrie papetière au cours des 15 dernières années, autant le ressourcement de la fo-

rêt québécoise devra être la priorité de cette industrie au cours des prochaines années.

Le Gouvernement du Québec pourra et devra utiliser non seulement la législation et les subventions pour atteindre un tel objectif, mais il devra aussi être en mesure d'infléchir les méthodes d'exploitation forestière actuellement pratiquées par les compagnies, par une intervention sur le terrain.

Les deux compagnies papetières membres du groupe SGF donneront à l'État québécois un outil unique pour tracer la voie dans ce domaine. En effet, il n'existe pas dans le secteur industriel québécois un seul holding susceptible d'acquiescer ces sociétés en donnant des garanties de développement ayant le même effet synergique observé dans les investissements faits par la SGF avec Donohue et Domtar.

Pourquoi alors remettre en cause le mandat de la SGF? Surtout que contrairement aux compagnies privées dans le secteur du papier et de la forêt, la SGF n'a pas eu peur d'axer sa stratégie d'intervention sur l'avenir et sur l'emploi.

En privatisant Dofor, le Gouvernement priverait la SGF de la presque totalité de ses revenus, et la confinerait à un rôle secondaire d'appui.

Donner l'entier contrôle de l'industrie papetière et forestière à l'entreprise privée, c'est refuser comme société de garder notre pouvoir d'intervention sur le terrain, au moment où des décisions cruciales doivent se prendre pour assurer la pérennité de la forêt, source de quelque 250,000 emplois directs et indirects au Québec.



« Sans la SGF,  
il y a longtemps  
que nous serions  
condamnés. »

Guy Normandin

Guy Normandin est papetier à l'usine Domtar de Windsor depuis 1974

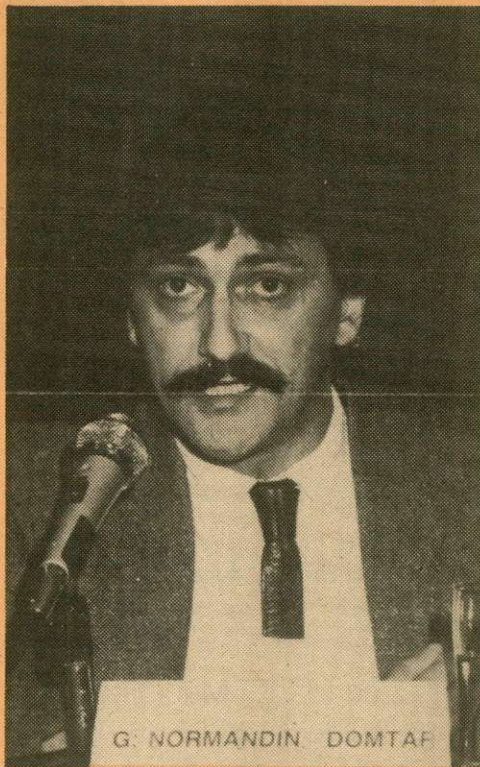
« Au cours des dernières années, des investissements importants ont été réalisés à l'usine Domtar de Windsor, pour la construction de deux nouvelles machines, et cela a été rendu possible grâce au rôle qu'a joué la Société générale de financement, par l'entremise de Dofor, au cours des dernières années.

Mais pour tout investissement futur, on se pose de sérieuses questions si jamais la SGF n'était plus là pour jouer son rôle de « chien de garde ».

La SGF est arrivée dans le portrait en 1981, alors qu'elle a acheté, avec la Caisse de dépôt et de placements, 22% des parts de Domtar. Aujourd'hui, elle possède entre 27 et 28% des parts.

### **Vous prenez ce qu'on vous offre...**

Durant les quinze années qui ont précédé l'arrivée de la SGF, les travailleurs de l'usine ont continuellement vécu sous le règne de la menace de fermeture.



À chaque négociation, on entendait la même rengaine patronale: « Vous prenez ce qu'on vous offre ou on ferme ».

Depuis 1981, non seulement les menaces ont arrêté, mais en plus il y a eu des investissements suffisants pour bâtir une nouvelle usine, sans laquelle nous aurions probablement été condamnés à une fermeture éventuelle.

On le sait très bien que sans la présence de la SGF dans Domtar, ça fait longtemps qu'on serait définitivement condamnés, parce que si on avait fait chez nous de simples modernisations comme cela s'est fait en plusieurs autres endroits, on risquait de disparaître à jamais, parce que l'usine était trop vétuste.

### **Empêcher la privatisation de la SGF**

La privatisation de Dofor, c'est-à-dire des actifs que la SGF possède dans Domtar et dans Donohue, ça nous fait craindre le pire. Ça nous fait craindre que les futurs investissements s'en aillent ailleurs, un peu comme l'ont fait Consolidated Bathurst ou Abitibi-Price, qui se sont contentées de moderniser leurs usines et qui ont préféré investir dans de nouvelles usines ailleurs, en Ontario, aux États-Unis ou même en Angleterre... comme le faisait aussi Domtar avant 1981.

Les intérêts de la SGF dans Domtar et Donohue ont profité à l'ensemble de la collectivité. Ça nous appartient. Il faut les garder.



MADELIPÊCHE

## UN PAS EN AVANT, DEUX EN ARRIÈRE

C'est pour pallier aux défaillances du secteur privé que le gouvernement est intervenu dans l'industrie des pêches et qu'il a créé Madelipêche. Aujourd'hui, sans la moindre garantie que l'entreprise privée saura faire mieux que par le passé, il annonce la vente de la compagnie.

L'histoire remonte à l'automne 1976. La compagnie américaine General Mills décide de mettre fin aux activités de sa filiale, la Gorton Pew, aux Îles-de-la-Madeleine. Elle paralyse ainsi les opérations de transformation de poisson dans trois usines et met à quai six chalutiers, les plus modernes du Québec.

Ce geste brutal privait les Îles de leur activité économique la plus importante, puisque quelque 450 Madelinots y travaillaient.

C'est dans ce contexte que le gouvernement intervient en février 1977, acquérant tous les actifs de la Gorton Pew ainsi que ses permis de pêche. Il s'associe ensuite avec la coopérative des Pêcheurs unis du Québec pour créer Madelipêche. Cette compagnie mixte (49% des actions détenues par l'État, 51% par les PUQ) va diversifier sa production, se lançant entre autres dans la transformation lucrative du crabe des neiges. De 1978 à 1985, les actifs et les ventes ont presque quintuplé. Le nombre d'emplois dépasse maintenant les 1400 dans les périodes de pointe.

La présence de l'État dans l'industrie des pêches au Québec n'est pas justifiée uniquement par des objectifs à court terme de protection d'emplois. Pour empêcher cette industrie de disparaître et assurer son développement, il fallait procéder à une restructuration: moderniser les



équipements, déployer une flotte moderne et efficace, récupérer des permis et des quotas de pêche, développer des marchés.

Cela, ce ne sont ni les compagnies étrangères, ni les petits entrepreneurs locaux qui l'ont fait.

De 1978 à 1982, la situation générale des pêcheries chez nous comme ailleurs était très mauvaise; les Pêcheurs Unis ont même été conduits à la faillite.

Cependant, Madelipêche a réussi à traverser cette période et a poursuivi son effort de modernisation. Elle a acquis les actifs de National Sea Products en 1985 et modernisé ses équipements. Elle possède aujourd'hui quatre usines ultra-modernes, huit navires récents et d'importants quotas de pêche.

Une telle croissance a nécessité évidemment de lourds investissements publics. Mais, il s'agit bien d'investissements et non pas de subventions jetées à l'eau.

Le gouvernement a mis tous les actifs de Madelipêche en vente. Les offres d'achat doivent être faites avant la fin de novembre et la transaction devrait être conclue au début de 1987.

Qui achètera? Des hommes d'affaires locaux, des compagnies étrangères? Que vont-ils acheter? Madelipêche a des opérations intégrées qui, à moyen terme, auraient engendré une production diversifiée et des activités étendues sur toute l'année. Les entrepreneurs privés auront-ils les mêmes objectifs? Ne s'accapareront-ils pas plutôt des actifs les plus rentables à court terme, sans se soucier de la nécessaire structuration des pêcheries et du maintien des emplois? L'expérience des privatisations déjà réalisées nous fait craindre le pire.

Madelipêche a permis à notre industrie des pêcheries de faire un pas en avant. Sa privatisation risque de lui faire faire deux pas en arrière et de la détruire.



« Sans une intervention de l'État, notre industrie des pêches disparaîtra. »

Arnold Dugas

Arnold Dugas, le porte-parole des employés de Madelipêche rappelle l'importance de cette entreprise pour les 17 000 résident-e-s des Îles de la Madeleine.

« Cette population, isolée géographiquement, a connu pendant de nombreuses années une situation économique très précaire, qui allait s'aggravant. La population vivait alors une situation de dépendance très forte.

L'État est intervenu depuis 20 ans, non seulement pour assurer la mise en place d'infrastructures de transport et de services, mais aussi pour donner accès aux Madelinots à une certaine stabilité économique.

### Ressources renouvelables

Aux Îles, l'industrie des pêches est essentielle. Or cette industrie, comme la foresterie et l'hydroélectricité, exploite une ressource naturelle renouvelable. Cette ressource cependant est vulnérable. Elle peut être détruite. Elle peut aussi être accaparée par des étrangers. Chez nous, on a mis du temps à comprendre l'importance capitale qu'elle avait.



Auparavant deux entreprises étrangères dominaient l'industrie de traitement de poisson aux Îles de la Madeleine. Elles embauchaient quelques centaines d'hommes et de femmes sur une base saisonnière. Elles les payaient mal et les faisaient travailler dans des conditions insalubres avec un équipement vétuste.

Sans une intervention systématique de l'État et une ferme volonté de doter le Québec d'équipements de pêche et de transformation modernes, d'un nom-

bre suffisant de permis pour approvisionner ces usines et d'une mise en marché dynamique, notre industrie des pêches disparaîtra à très brève échéance.

### Retrait brutal

Le retrait brutal de l'État dans les pêcheries, c'est de l'irresponsabilité. Sa présence est nécessaire à plus d'un point de vue. L'État doit compléter la restructuration de l'industrie pour en assurer la survie. Il doit être en mesure de récupérer les sommes importantes qu'il a investies. Il doit s'assurer du maintien d'un nombre stable d'emplois et de leur accroissement. Il doit s'assurer que le Québec ne perde pas davantage de permis de pêche.

Les travailleurs et les travailleuses se sont donnés un syndicat et ont négocié des conditions de travail décentes. Leur syndicat et les dispositions de leur convention collective leur appartiennent. Quelle que soit la décision du gouvernement, ces droits doivent être respectés intégralement.

Le « bazardage » auquel le gouvernement veut procéder d'ici quelques semaines ne peut évidemment pas permettre une réflexion collective.

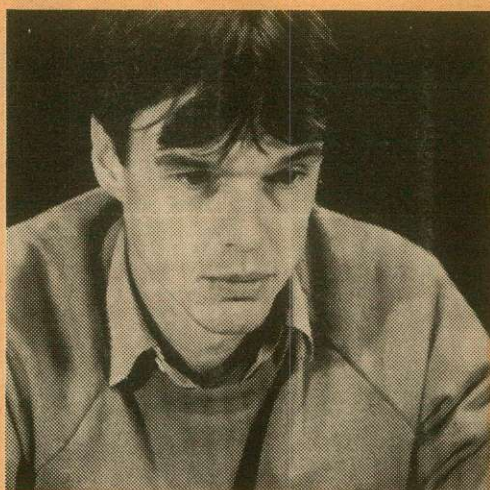


# T É M O I G N A G E S



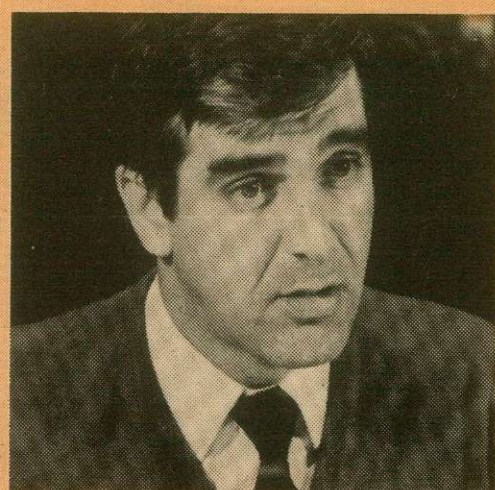
**Nicole Madore,  
secrétaire à l'hôpital  
Enfant-Jésus de Québec**

Les privatisations ont servi à faire plaisir à des amis du patronat ; seuls des gens argentés peuvent se permettre ces achats. Si on privatise dans le secteur public (les centres hospitaliers, les centres d'accueil, par exemple), on va retourner 25 ans en arrière ; seuls les gens qui ont de l'argent pourront se faire soigner.



**Robert Lapointe,  
technicien à Bell Canada**

« La privatisation, ça veut dire des pertes d'emplois et une baisse des conditions de travail et de salaire. Les travailleuses et les travailleurs avaient réussi à négocier de meilleures conditions, et on en profite pour tout leur enlever. C'est une bonne chose que les 4 organisations syndicales soient regroupées pour combattre ensemble. »



**Gaston Pageau,  
charpentier-menuisier,  
secteur construction**

« La privatisation, c'est un **crime économique** qui se fait au profit de l'entreprise privée. Chez nous, on est touchés directement. On a 200 membres qui ne travaillent pas parce que l'usine de Belle-rive à Mont-Laurier, qui appartient à Rexfor, n'est pas approvisionnée en bois. Le bois sort de la région pour aller à des entreprises privées. Et le ministre Albert Côté laisse faire ça ! On a une grosse job à faire pour arrêter tout ce gaspillage. »



**Rolland Allard,  
producteur de lait**

« Le gouvernement agit sans mandat de la population ni des agriculteurs. La consultation il s'en fout. C'est la pression vorace de quelques financiers qui s'attaquent aux intérêts collectifs. Les rapports Scowen, Gobeil et Fortier s'en prennent à notre principal acquis : la ferme familiale. Quelle différence y a-t-il entre ce que fait le gouvernement et le vandalisme ? »



**Claude-Gilles Gagné,  
serveur à l'hôtel Hilton**

La privatisation, ça signifie que l'État donne à l'entreprise privée la responsabilité de voir au bien-être collectif, alors que l'objectif de l'entreprise privée, c'est le profit. Le résultat, c'est que le bien-être collectif passerait en second. La logique du profit, ça se bâtit sur le dos des petits salariés, des petits épargnants et des plus démunis.



**Gilles Papillon,  
journalier à l'usine  
Domtar de Donnacona**

La politique de Domtar, avant les investissements de la SGF, ça toujours été de laisser aller l'usine. Une vente sans garantie, ce serait très dangereux pour nous, pour la survie de notre usine : parce que l'usine est vieille, et il faut de bons fonds pour la rénover.



# T É M O I G N A G E S



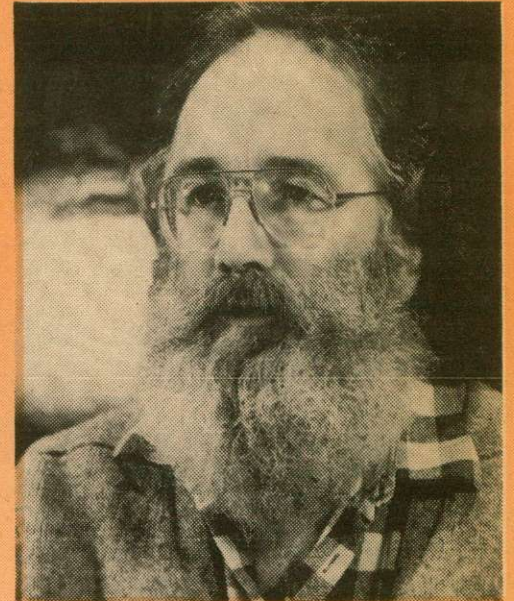
**Diane Boudreau,  
agent de sécurité  
à l'agence Phillips,**

« Des coupures de services et surtout des pertes d'emplois, voilà ce qui arrive suite aux privatisations. On est menacés de partout avec la privatisation et aussi la déréglementation. Dans notre secteur, le rapport Scowen propose que les décrets soient abolis. Ce serait terrible pour les agents de sécurité. Il faut se tenir et dire à Bourassa « Tu changes ton optique ou on va en mettre un autre à ta place. »



**Jean-René Bouchard,  
producteur de lait**

« La déréglementation annoncée dans le rapport Scowen touche non pas à des privilèges des agriculteurs, mais bien à leurs droits tout simplement. Sabrer dans le zonage agricole, dans les programmes ou dans le rôle de Rexfor et de SOQUIA, cela signifie l'élimination de nombreux producteurs. Comment voulez-vous que nous laissions faire sans bouger? »



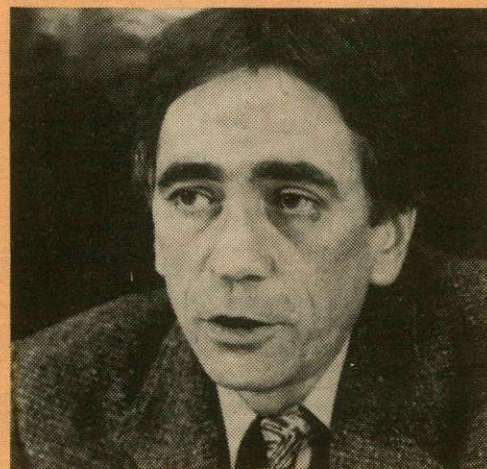
**Michel Giroux,  
enseignant  
à la polyvalente  
Samuel de Champlain  
(Beauport)**

« Comme tous les syndiqués, je n'ai pas à réfléchir longuement sur la pertinence de cette lutte. Les privatisations, surtout comme elles se pratiquent maintenant, c'est la dilapidation des fonds publics. Il faut dénoncer ces politiques qui conduisent le gouvernement à se départir de ses responsabilités économiques, sociales et politiques. »



**Gérald Charest,  
producteur de lait  
et de cultures commerciales**

« Depuis des années nous travaillons dur sur nos terres. Tout notre argent est investi là-dedans et je voudrais pouvoir transmettre ce patrimoine à mes enfants. Ce que le gouvernement s'apprête à faire, c'est éliminer la relève en agriculture en la jetant en pâture à de soi-disant forces du marché qui ne jouent qu'au profit des plus gros financiers. »



**Christian Laville,  
professeur à l'Université Laval**

« Ces privatisations, c'est le premier signe du rétablissement d'un capitalisme sauvage au profit d'une nouvelle bourgeoisie d'affaires, issue de la Révolution tranquille. Il est aussi très inquiétant de constater la sortie d'un document comme le rapport Gobeil. On se demande comment des gens, apparemment sensés, peuvent avancer de telles propositions. »

il  
faut  
arrêter  
ça!



Constatant que les privatisations déjà réalisées sont des échecs lamentables aux plans économique, régional et au plan des services collectifs, les centrales qualifient ces politiques du gouvernement de «vandalisme d'État».

### Vive inquiétude

À l'appui de ces dires, Henri Lemelin de Québecair est venu rappeler les conditions scandaleuses de la liquidation de cette société d'État, ainsi que les nombreuses mises à pied qui en ont résulté. Par ailleurs, la mise en vente récente de tous les actifs de Madelipêche n'est pas sans inquiéter les quelque 1 000 travailleuses et travailleurs des Îles-de-la-Madeleine qui y trouvent leur gagne-pain. Même crainte chez ceux de Domtar que menacent les changements de voca-

tion de la Société générale de financement.

Les transactions entourant la vente de ces entreprises sont très lucratives pour les acheteurs et se font en liquidant les droits des travailleuses et des travailleurs. Ce qui fait dire au président de la CSN, Gérald Larose, que «l'acheteur conseille le vendeur qui devient dans ce cas "le vendu"».

### Le secteur agricole aussi touché

Des problèmes semblables touchent aussi le secteur agricole. Jacques Proulx, le président de l'UPA, qui demandait au ministre Côté de rendre publiques les conditions de vente de la Raffinerie de sucre de St-Hilaire, s'est fait répondre par ce dernier que c'est «impossible» parce que le contrat de vente prévoit la confidentialité de ces modalités.

### L'éducation et les services de santé

Mais, il n'y a pas que les sociétés d'État qui sont menacées par la privatisation. Le rapport Gobeil scrute, de son côté, les secteurs de l'éducation et de la santé. «Quand le droit à des services publics de qualité pour tous est questionné, ce ne sont plus uniquement des emplois qui sont menacés, mais la démocratie elle-même», constatait à ce sujet le vice-président de la CEQ, Raymond Johnston.

En conclusion, le président de la FTQ, Louis Laberge, a appelé les Québécoises et les Québécois à se tenir debout et à montrer au gouvernement Bourassa, notre détermination à combattre fermement cette politique de dilapidation de notre patrimoine collectif.

# IL FAUT ARRÊTER LE

# VANDALISME D'ÉTAT





**DANGER**

LIBRE-ÉCHANGE

Bulletin de la coalition québécoise d'opposition au libre-échange



Numéro 3, décembre 1986.

Le libre-échange  
menace  
nos

politiques  
sociales





Écoutant dernièrement à l'émission Newswatch le négociateur américain, Peter Murphy, réaffirmer avec conviction — devant un auditoire de gens d'affaires — que les discussions sur le libre-échange devaient englober l'ensemble des barrières non tarifaires, y compris les programmes sociaux, on ne pouvait que s'indigner devant cette attitude typiquement cavalière des officiels américains vis-à-vis leurs « cousins canadiens ».

L'éventuelle inclusion des programmes sociaux dans les négociations du libre-échange risque fort d'entraîner une réduction des avantages consentis par les programmes canadiens. Or, ces avantages dépendent largement du choix de société du peuple canadien qui favorise la prise en charge par les gouvernements de nombreux services sociaux.

Dans un contexte social marqué par le néo-conservatisme, où la pression existe déjà pour diminuer les mesures de protection sociale, l'éventualité du libre-échange menacerait encore plus nos programmes sociaux.



### Protections sociales canadienne et américaine : des différences notables

De l'examen de quatre domaines des protections sociales canadienne et américaine (aide aux familles, régimes de retraite, prestations de chômage, assurance-santé), il apparaît clairement que l'État-protecteur diffère passablement dans les deux pays et que le phénomène trouve son origine dans des modèles de développement distincts basés sur une philosophie sociale différente. Au Canada, de manière générale, l'État a occupé une place plus importante dans le développement économique et social. Comment cela s'est-il traduit dans la structure et le fonctionnement des programmes sociaux? Globalement, la sécurité sociale canadienne repose davantage sur des principes comme **l'universalité, l'accessibilité et l'uniformité** que la sécurité sociale américaine. Pour appuyer cet énoncé, voyons rapidement chacun des domaines de protection.

En premier lieu, on note que concernant l'aide aux familles, le système canadien comprend une composante universelle et une composante sélective, alors que le dispositif américain repose essentiellement sur un programme (AFDC) utilisant les tests de revenus. Aux États-Unis, les taux de prestations varient aussi d'un État à l'autre, ce qui engendre d'importantes disparités.

En matière de retraite, les Américains ne possèdent pas de régime de pension véritablement universel. Bien que leur régime d'assurance sociale procure un meilleur revenu de remplacement que le RPC/RRQ canadien, celles et ceux qui n'ont eu que peu accès au marché du travail doivent s'en remettre sur l'épargne individuelle ou encore sur des programmes d'assistance.

Le système canadien d'assurance-chômage accorde une protection nettement supérieure. Premièrement, il couvre des risques comme le travail saisonnier, la maladie et la maternité. De plus, ses critères d'admissibilité sont beaucoup plus sou-





ples et le taux de remplacement du revenu plus élevé (60% au lieu de 50% et moins aux États-Unis). Par ailleurs, la méthode de financement du régime américain pénalise les secteurs à haut risque de chômage en modulant les cotisations, selon le risque, comme cela se fait en assurance privée. Aussi, comme on dénombre autant de programmes que d'États, on observe d'importantes disparités.

C'est toutefois dans le secteur de la santé que les différences apparaissent plus frappantes. Non seulement l'accessibilité demeure-t-elle infiniment plus limitée aux États-Unis, mais le degré de socialisation du système s'avère aussi beaucoup plus faible qu'au Canada. Cela se traduit par l'absence d'universalité et par un niveau de protection très variable selon la classe de revenus. Il s'agit ni plus ni moins d'un système pour les riches.

Aussi, comme les programmes sociaux représentent autant d'outils importants pour lutter contre la pauvreté et/ou améliorer la distribution des revenus, il n'est pas surprenant de constater des degrés de pauvreté et d'inégalité plus grands aux États-Unis et ce, malgré un taux de chômage plus élevé au Canada. C'est qu'ici, la protection sociale est plus développée.

### **Les programmes sociaux : un enjeu du libre-échange**

On sait que l'entrée au pays des produits étrangers peut être soumise à des taxes — les droits de douanes — dont la fonction est de protéger les fabricants domestiques. On les appelle barrières tarifaires ou tarifs douaniers. Il existe aussi une deuxième catégorie d'entraves au commerce libre désignée sous l'appellation de barrières non tarifaires et regroupant un ensemble de mesures assez disparates telles que les quotas, les normes de production, les normes de qualité et de sécurité des produits, etc.

De là à dire que les programmes sociaux constituent des barrières non tarifaires, il n'y a qu'un pas à franchir et il fut allègrement franchi par le négociateur américain, Peter Murphy. L'été dernier, il déclarait que certains programmes sociaux canadiens exercent un effet négatif sur le commerce des États-Unis.

Au fond, la question n'est pas vraiment de savoir si oui ou non les programmes sociaux méritent l'appellation de barrières non tarifaires. Il s'agit plutôt de constater que pour le patronat, tant américain que canadien, les politiques sociales sont

perçues comme des entraves au commerce, à la libre concurrence et à la compétition...

Or, depuis environ une décennie, la tendance est à l'érosion progressive de plusieurs des caractéristiques qui furent à la base de la construction de la politique sociale canadienne. Ainsi, le régime de sécurité de la vieillesse et l'aide aux familles deviennent de plus en plus sélectifs. De plus, les récentes dispositions fédérales concernant les REER et les régimes privés de retraite illustrent que, pour le gouvernement, la protection du revenu à la retraite devient





de plus en plus une question de responsabilités individuelles plutôt que collectives.

Par ailleurs, que ce soit l'assurance-chômage, la santé, l'aide sociale, la santé et sécurité au travail, voilà autant de secteurs qui connaissent depuis quelques années des restrictions croissantes.

Et les recommandations des rapports récents sur la privatisation, la déréglementation et la révision du rôle de l'État au provincial et sur le libre-échange au fédéral, ne laissent aucun doute sur la volonté de nos gouvernements d'accentuer le démantèlement de l'État-providence.

### **Adieu welfare ! Welcome workfare !**

Dans la foulée de son projet de libre-échange, la Commission Macdonald n'a pas manqué d'échafauder les structures de ce qui, selon elle, devrait constituer la sécurité sociale en situation libre-échangiste. Elle met de l'avant un programme de garantie de revenu visant à stimuler l'incitation au travail (workfare). Alors que la philosophie du welfare mettait l'accent sur des formules universelles, basées davantage sur l'assurance sociale, l'approche du workfare nous mène droit vers une sécurité sociale toujours plus sélective, centrée sur l'assistance sociale.

Il est évident que l'État cherche déjà à répondre aux pressions des entreprises qui veulent elles, limiter la progression du salaire direct ainsi que celle du salaire indirect, constitué par l'ensemble de leurs charges sociales. Or toute réduction des charges sociales équivaut à couper les vivres à la protection sociale. En revanche, l'érosion des programmes sociaux exerce aussi une forte pression à la baisse sur le salaire direct.

Si c'est là le prix à payer pour rendre les entreprises concurrentielles — ce qui par ailleurs est loin d'être assuré — peut-on en tant que collectivité permettre un tel gâchis social au profit d'une minorité ?

Or, ce n'est un secret pour personne, la libéralisation des échan-

ges avec les États-Unis favoriserait un avivage de la concurrence. Une telle dynamique aurait des répercussions inévitables à la fois sur notre politique sociale et sur notre dispositif fiscal. Les pressions déjà très fortes, qui poussent le Canada à harmoniser ses politiques avec les États-Unis, ne pourraient que s'accentuer. Dans le cas des programmes sociaux, la logique d'harmonisation joue nettement en défaveur des Canadiennes et des Canadiens puisque le nivellement s'effectue vers le bas, en conformité avec les standards américains.

Or, il faut garder en tête que le niveau de prélèvement fiscal et para-

fiscal au Canada est compatible avec les choix politiques qui sont effectués en matière de services publics et de politique sociale. Toute rétention du financement ne peut que se traduire à terme par une érosion progressive à la fois du volume et de la qualité des activités publiques. En clair, cela signifierait étouffer la politique sociale.

En somme, la politique sociale canadienne se trouve déjà, à l'aube des années '90, dans un étai. La soumettre aux contraintes féroces d'un libre-échange canado-américain reviendrait à la passer à la moulinette...





## Elles ont résisté... et elles ont gagné!

Elles ont beaucoup travaillé, les syndiquées CSN du Centre Rosalie Jetté, pour que cessent les reculs dans leurs conditions de travail et les services à la population! Après un plan patronal de redressement budgétaire comportant la fermeture du centre de jour, elles ont été confrontées à un second plan entraînant des coupures de postes. Tout aussi inacceptables l'un que l'autre. D'autant plus que ces nouvelles restrictions intervenaient après des séries de coupures annuelles ayant déjà entraîné la détérioration des conditions de travail et la diminution de la qualité des services. Les travailleuses ont résisté. Et elles ont gagné.

Le centre Rosalie Jetté est le seul lieu de la région Montréal-métropolitain et des environs qui reçoit des jeunes filles et des femmes enceintes ou ayant accouché, et requérant une assistance particulière. Cette clientèle, aux prises avec des problèmes de drogue, de délinquance, de prostitution, de violence, etc, et qui dans tous les cas souffre d'isolement, augmente d'année en année. Le Centre lui offre un éventail de services allant de l'hébergement jusqu'à la réinsertion sociale.

### UN PILIER DE LA RÉINTÉGRATION SOCIALE

Au cours de la décennie 1970, le Centre Rosalie Jetté a été parmi les premiers à créer des foyers de groupe, des services externes et des appartements supervisés, de façon à faciliter la réintégration sociale et l'autonomie d'une clientèle particulièrement marginalisée. Au début des années 1980,

Rosalie Jetté était devenu un pilier important de cette politique de réinsertion sociale des mères célibataires en difficulté. On le considérait également comme une ressource préventive contre la violence et les mauvais traitements infligés aux enfants.

### UNE MAUVAISE HABITUDE

L'habitude, contractée par la direction de Rosalie Jetté au début de la décennie 1980, d'effectuer des coupures à chaque année commençait à mettre en danger la qualité de cette expertise et menaçait de compromettre la démarche de prise en charge des femmes par elles-mêmes. Après avoir longtemps payé de leur personne l'augmentation de la clientèle et l'alourdissement des cas à traiter, aggravés par la diminution du personnel, les travailleuses ont refusé, cette année, de descendre plus bas que ce qui est devenu un minimum de services et de postes. Bien plus, elles ont exigé une intervention du Ministère de la santé et des services sociaux dans le but de garantir la qualité et le développement des services à Rosalie Jetté.

### LE MSSS INTERVIENT

Le Ministère leur a donné raison. Dans un premier temps, il a rejeté le plan de redressement budgétaire de la direction prévoyant la fermeture du centre de jour. Le second plan, comportant des coupures de postes, a été accepté mais sans les coupures, le déficit anticipé étant absorbé. De plus, deux enquêteurs ont été mandatés afin d'examiner la question financière et celle des relations de travail au centre Rosalie Jetté.

## FNC: vie syndicale et nouvelles stratégies patronales

Le 11<sup>ème</sup> congrès de la Fédération nationale des communications (FNC-CSN), qui a eu lieu du 26 au 29 novembre dernier à Québec sous le thème «L'urgence d'agir», a été une occasion privilégiée pour une centaine de délégué-e-s provenant de journaux, de télévisions, de radios, d'entreprises de développement de films et autres de faire un débat sur la vie syndicale et les nouvelles stratégies patronales. L'exécutif de la FNC-CSN a particulièrement insisté pour que les congressistes se méfient des patrons et des courants d'idées voulant que le syndicalisme soit dépassé, ne soit plus à la mode, etc...

Et pour éviter justement que ne se reproduisent des situations comme à CKLM où les agissements de l'employeur ont amené le syndicat de cette entreprise à se saborder, quelque temps avant que l'entreprise ne déclare faillite, l'exécutif de la FNC a invité ses membres à être vigi-



Maurice Amram, président de la Fédération nationale des communications (CSN)

lants. Il a également incité les exécutifs syndicaux à prendre pleinement leurs responsabilités et à favoriser la conscience et la solidarité syndicales par l'information, la formation, et les débats. Quant aux délégué-e-s, elles et ils se sont penchés sur les moyens à prendre pour assurer une relève chez les militant-e-s.

Tous les membres de l'exécutif qui se représentaient ont été réélus. Marie-Claire Morency de Radio-Canada a comblé le vide laissé à la vice-présidence par le départ de Danielle Desbiens.

## LE PROCHAIN NOUVELLES CSN: LE 19 JANVIER

La prochaine édition de NOUVELLES CSN sera la 250<sup>ème</sup> de sa jeune existence. Pour l'occasion, nous projetons déjà d'en faire un numéro spécial sur le thème de «l'information syndicale». Vous avez des idées sur ce sujet? des commentaires? des suggestions? Faites-nous les savoir le plus tôt possible en nous écrivant à NOUVELLES CSN, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5. Ou téléphonez à 514-598-2159.

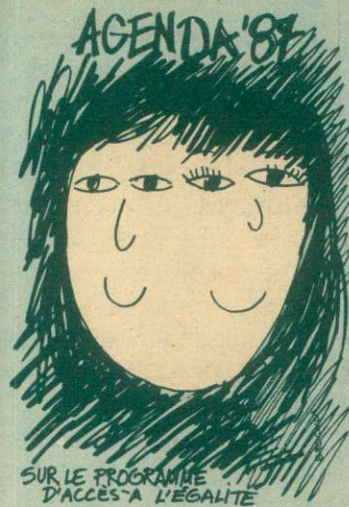
Ce numéro spécial sortira des presses le 19 janvier et arrivera donc dans vos syndicats dans les jours suivants par les canaux habituels. NE LE RÂTEZ PAS!





Les 460 employé-e-s de Loto-Québec, «l'usine de millionnaires» du Québec, ont intensifié leurs moyens de pression pour faire débloquer la négociation de leur convention collective. Ainsi, ils ont arrêté de travailler pendant 24 heures le 19 novembre, puis pendant 36 heures (comme à la Loto 6/36) le 2 décembre. Suivra un débrayage de 49 heures (comme à la 6/49), etc, jusqu'à ce qu'ils obtiennent satisfaction. Rappelons leurs principales revendications: reconnaissance de l'ancienneté et parité salariale avec les employé-e-s des autres sociétés d'État (ex.: Hydro-Québec) qui effectuent des tâches similaires.

## Parus récemment



### L'AGENDA CSN 1987

Conçu comme un outil de référence et de sensibilisation à la portée de tous et toutes, l'agenda CSN 1987 a pour thème central l'accès à l'égalité. Rappelons que depuis plusieurs années, la CSN revendique pour elle-même et pour ses syndicats des programmes d'accès à l'égalité visant à enrayer efficacement la discrimination subie par les femmes sur le marché du travail. Disponible au Centre de documentation de la CSN: 514-598-2151.

avec l'aide financière de la CSN, ce document décrit la réalité sociale et économique des serveurs et serveuses sur la base d'une enquête approfondie réalisée auprès d'un échantillon représentatif du «métier». Il explique notamment quels sont les avantages pour les travailleurs et travailleuses du secteur hôtellerie-restauration de se doter d'un syndicat. Renseignements: AGAP, 514-598-2358

La CSN devant la Commission Rochon

**"santé pour tous en l'an 2000"**

Recueil des résumés de mémoires présentés par la CSN et ses organismes devant la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux

avril-mai-juin 1986

### LA CSN DEVANT LA COMMISSION ROCHON

Un recueil des résumés des principaux mémoires de la CSN et de ses organismes présentés devant la Commission d'enquête sur la santé et les services sociaux en mars, avril et mai 1986. Quelques sujets: la santé au travail, l'environnement, la santé des femmes, la réinsertion sociale des déficients intellectuels, le vieillissement de la population et ses conséquences sur les services, la situation des régions éloignées en matière de services de santé, les soins d'urgence, la privatisation des services, etc. Renseignements: Centre de documentation CSN, 514-598-2151



Presque un an, jour pour jour, après sa fondation, la centrale syndicale sud-africaine COSATU est passée de 400,000 à 700,000 membres. On prévoit qu'elle aura atteint le million de membres d'ici un an, principalement dans le secteur des mines, de l'industrie et de l'alimentation. Elle domine d'ailleurs dans ce dernier secteur, où 50% de la main-d'oeuvre est féminine.

Jay Naidoo, secrétaire général du Congrès des syndicats sud-africains, était récemment de passage à Montréal où il a notamment rencontré des représentants de la CSN, de la CEQ et du CTC. «Les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud peuvent évidemment mettre en jeu nos emplois, a-t-il déclaré à cette occasion. Pourtant, nous les réclamons. Nous disons que nous ne sommes pas responsables de ces sanctions. C'est l'apartheid, c'est l'État sud-africain, ce sont les patrons qui sont responsables et ce sont eux qui doivent payer. Et ils paieront».

Sur la photo: Robert Quévillon de CISO, Paul Purrit du CTC, Suzanne Leduc de la CSN, Jay Naidoo du COSATU, Peter Bakvis de la CSN, Noël Saint-Pierre de la CEQ et Jean-Pierre Bibeault du Conseil central de Montréal.

DOSSIER NOIR  
sur les conditions de travail des gens à pourboire de la région montréalaise

### LE DOSSIER NOIR DES EMPLOYÉES À POURBOIRE

Publié par l'Association des gens à pourboire (AGAP)



## Le panier de Noël CSN:

### un effort collectif pour nos grévistes

Pour la troisième année consécutive, l'exécutif de la CSN invite les syndicats, les fédérations et les conseils centraux à fournir un effort collectif durant le prochain mois pour que la fête de Noël soit un véritable événement heureux pour les familles des 1,923 grévistes et lock-outés de la CSN.

Partout au Québec, ces travailleuses et travailleurs mènent actuellement des luttes importantes, qui pour améliorer leurs conditions de vie et de travail, qui pour protéger des acquis, qui pour obtenir une première convention collective, qui pour maintenir ou créer des emplois.

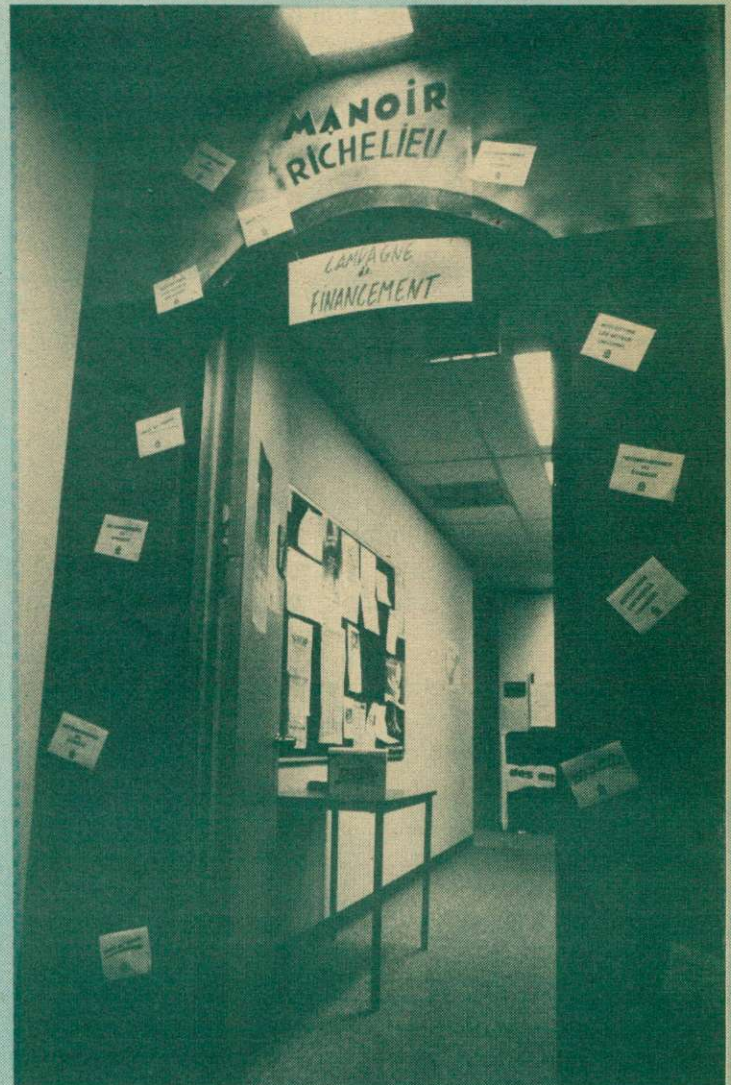
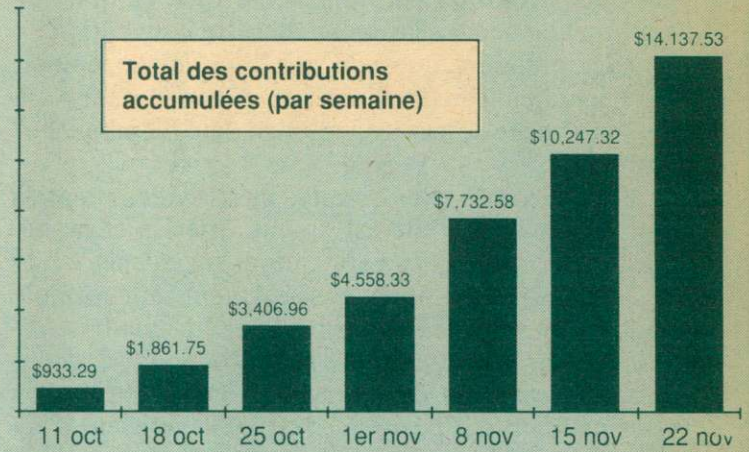
Nous croyons que la période des Fêtes est une bonne occasion de leur exprimer notre solidarité en participant, comme nous l'avons fait par le passé, à la campagne des «paniers de Noël CSN».

L'an dernier, les 900 familles qui vivaient des conflits de travail se sont partagé la somme de \$47,821.00. Si dans ce genre de campagne, nous ne nous fixons pas d'objectif financier à atteindre, avouons que nous aimerions dépasser le montant de l'année dernière...

### Mode de participation suggéré

- 1- Pour un syndicat de moins de 100 membres, une contribution de \$50.00.
- 2- \$50.00 additionnel pour chaque tranche de 100 membres.
- 3- Les syndicats, les fédérations et les conseils centraux déposent leurs dons par inter-caisse à la Caisse populaire des syndicats nationaux, 1601 rue DeLorimier, Montréal, au compte «Solidarité-Paniers de Noël», Transit 30018 - Folio 11862.
- 4- Les argents reçus seront compilés le lundi 22 décembre et ils seront remis aux syndicats par inter-caisse le mardi 23 décembre.

## La campagne du \$0.25 pour le Manoir Richelieu



Le Conseil central de Montréal a pris les grands moyens pour rappeler aux militants et militantes qui passent à ses bureaux que la CSN est en campagne de financement pour soutenir les travailleurs et travailleuses du Manoir Richelieu, la «campagne du \$0.25 par semaine».



# On en clause...

De l'ancienneté, il a toujours été dit qu'elle était l'épine dorsale d'une convention collective. Il est donc important qu'elle représente bien ce que l'on veut qu'elle soit à l'intérieur de cette convention.

La première question que l'on doit examiner, c'est comment calculer l'ancienneté: en jours travaillés? en années de service? selon la date d'embauche? autrement?

La façon la plus simple, c'est évidemment la date d'embauche: elle est unique, précise et ne nécessite pas de longues vérifications ou calculs.

Souvent, les employeurs acceptent cette formule pour les employé-e-s qui travaillent sur une base régulière mais la refusent pour les travailleurs occasionnels, sur appel ou de réserve. Leur argumentation pour justifier leur position, c'est qu'ils refusent d'accorder la même ancienneté à la deuxième catégorie qu'à la première. Ils ajoutent même que l'on ne peut pas considérer tous les employés sur appel sur un même pied parce que certains sont plus souvent disponibles que d'autres.

Or, s'est dit le Syndicat national des employés du papier de Candiac (FTPF-CSN), il est peut-être vrai que l'employé-e sur appel travaille plus ou moins souvent durant une année mais ce n'est tout de même pas de sa faute, lui qui est disponible à l'année longue, si l'employeur ne l'appelle pas pour le faire travailler! Il n'a donc pas à en être pénalisé sous la forme de non octroi de jours d'ancienneté alors qu'il était disponible à travailler.

C'est pourquoi le syndicat a inversé, à la faveur de la négociation de son actuelle convention collective, le principe de l'ancienneté calculée selon le nombre de jours travaillés: on y parle maintenant d'ancienneté calculée en jours de disponibilité à travailler, c'est-à-dire que les seules journées perdues sont celles où le travailleur a vraiment indiqué sa non-disponibilité à travailler.

## ARTICLE 10 10.02

L'ancienneté d'un employé de réserve est compilée et exprimée en années et en jours de calendrier selon les modalités de disponibilité établies à l'Annexe «I» de la présente convention collective. Durant la disponibilité d'un employé de réserve, son ancienneté s'accumule jusqu'à concurrence de sept (7) jours d'ancienneté par semaine de calendrier.

Il est entendu qu'un employé de réserve est considéré comme disponible, sans perte d'ancienneté, dans les cas prévus ci-après:

- Durant une absence de maladie dûment attestée par un certificat médical;
- Durant une absence autorisée;
- Durant une absence pour raison jugée valable par la Compagnie;
- Durant un congé de décès;
- Durant une libération syndicale;
- Durant un congé de maternité;
- Durant la prise d'une journée chômée;
- Durant un jour férié payé en vertu d'une loi provinciale;
- Durant la prise d'une journée chômée non payée (équivalente aux congés flottants prévus pour les employés à temps régulier) au rythme d'une journée chômée non payée après chaque période de trente (30) jours complets de travail effectués pour chaque employé de réserve;
- Durant une période annuelle pour fins d'absence de vacances en vertu de son ancienneté d'usine accumulée, telle que choisie par l'employé avant le 1<sup>er</sup> mai de chaque année;
- Durant une absence suite à un accident de travail survenu à l'usine;
- Durant une suspension;
- Lorsqu'un employé agit comme juré;
- Durant la prise d'un congé mis en banque selon les modalités de l'annexe «E».

Il est également entendu qu'un employé de réserve est considéré comme non disponible et n'accumule pas d'ancienneté dans les cas prévus ci-après:

- si l'employé de réserve n'a pas signifié sa disponibilité à la Compagnie selon les modalités établies à l'annexe «I» de la présente convention collective;
- si l'employé de réserve, après avoir signifié sa disponibilité à la Compagnie selon les modalités de l'Annexe «I» de la présente convention collective, refuse de travailler une journée donnée. Dans un tel cas, l'employé de réserve perd vingt pourcent (20%) (1.4 jour) de l'ancienneté hebdomadaire pour chaque refus de travail au cours d'une semaine donnée.

Jacques Lessard

**DRUMMOND**

## Lock-out chez Teinturerie Élite

Teinturerie Élite de Drummondville est la plus grosse entreprise du genre au Canada. Elle emploie quelque 110 travailleurs et travailleuses, syndiqué-e-s à la CSN depuis le printemps dernier «après avoir vécu les désillusions d'un comité patronal-ouvrier». La compagnie a mis ses em-

ployé-e-s en lock-out le 18 novembre dernier.

Ces salarié-e-s occupent des fonctions aussi diverses que préposés aux colorants, opérateurs de calandres, de machines tuières, d'essoreuses, de sècheuses, de blanchiment, de rampes de finitions, etc. Sans oublier les préposés au laboratoire, les camionneurs, les expéditeurs, les réceptionnistes, les plombiers, les mécaniciens, les menuisiers et autres «hommes de métiers».

Débutées en mai, les négociations en vue de la

signature d'une première convention collective se sont déroulées jusqu'à présent à un rythme très insatisfaisant pour le syndicat. D'autant plus qu'elles ne donnaient guère de résultats: à peine 30% des clauses normatives ont été réglées avant le lock-out. Et les clauses salariales sont toujours en suspens...

Pour secouer cette lenteur des négociations de la part de la partie patronale, l'assemblée générale du syndicat a donné à son exécutif, en septembre, le mandat d'entreprendre des

moyens de pressions, pouvant aller jusqu'à des arrêts de travail de 24 heures, dans une proportion de 97%. Mandat qui n'a jamais été utilisé par le syndicat.

*«Nous sommes très déçus, déclare le président du syndicat Gaëtan Pauzé, de l'attitude de l'employeur Lucien Morissette qui crée un lock-out au lieu de déposer des textes sérieux pour arriver à régler la convention collective.»*

Un vote de grève secret a été pris suite au lock-out: 76% pour.





## ST-AUGUSTIN

En lock-out depuis le 19 août dernier, les trente travailleurs de l'usine de fabrication de câbles électriques Alcan, à Saint-Augustin en banlieue de Québec, ont tenu à signifier à la multinationale qu'ils sont encore déterminés à résister et à obtenir satisfaction après trois mois de conflit. Ils sont syndiqués à la CSN depuis le printemps dernier, après avoir participé pendant plusieurs années à un comité patronal/ouvrier apparenté à la nouvelle mode patronale des « cercles de qualité de vie ». Leur dernière augmentation salariale remonte à 1984: ils demandent \$1.80/l'heure de plus pour la première année de la convention collective et \$1.20/l'heure pour la deuxième. Alcan a enregistré en 1985, après impôts et avant charges spéciales, un bénéfice consolidé de \$72 millions US.



Un travailleur de l'usine Alcan de Saint-Augustin pendant la conférence de presse qui a suivi la manifestation.

## NORANDA



Sans convention collective depuis le 31 août dernier, les 800 travailleurs de la mine de cuivre Noranda Mines ont manifesté dans les rues de Rouyn-Noranda, le 29 novembre dernier, pour rappeler le principal objectif de leur grève entreprise le 5 novembre: « Non à l'appauvrissement ». Les syndiqués réclament en effet la réinsertion dans leur convention de la clause d'indexation qu'ils avaient en 1984 et des augmentations salariales de \$0.45/l'heure pour chacune des deux années de la durée du contrat. L'employeur offre \$0.20/l'heure par année. Présent à l'assemblée générale qui a précédé la manifestation, en compagnie du vice-président Roger Valois, le président de la CSN Gérard Larose s'est étonné qu'une multinationale aussi riche que Noranda (\$53 millions de profits nets au cours des neuf derniers mois) se permette de « prendre un conflit » à la plus grosse de ses usines d'affinage de cuivre au monde sur un litige aussi mince. « À moins, a-t-il soulevé en conférence de presse par la suite, que Noranda s' imagine pouvoir affaiblir le syndicat pour l'avenir à la faveur d'un tel conflit... Si tel était le cas, elle aurait intérêt à comprendre rapidement qu'à la CSN, c'est plutôt souvent le contraire qui se produit: les syndicats en sortent renforcés! ».



Une photo quasi-historique: les cheminées de la Noranda Mines qui ne « cheminent » plus, comme on dit là-bas. La dernière fois que ces cheminées ont cessé d'émettre leur pollution, c'est lors du conflit de 1953-54 qui avait duré six mois.



Gérard Larose et Roger Valois ont profité de leur présence à Rouyn-Noranda pour rencontrer les délégué-e-s à l'assemblée générale du Conseil central et les entretenir, dans le cadre de la tournée provinciale de l'exécutif de la CSN, des effets du libre-échange, des projets de privatisation et de déréglementation du gouvernement sur l'économie du Nord-Ouest québécois et sur ceux et celles qui la font « rouler »: les travailleurs et les travailleuses.



# Appel à tous

Privatisations, construction, question linguistique: c'est autour de ces trois grands sujets qu'a porté la rencontre, d'une durée de deux heures, entre le ministre Robert Bourassa, et les présidents des organisations syndicales Louis Laberge (FTQ), Jacques Proulx (UPA), Yvon Charbonneau (CEQ), et Gérald Larose (CSN), le 2 décembre dernier.

M. Bourassa a voulu se faire rassurant; c'était, bien sûr, dans son intérêt. Mais les problèmes demeuraient entiers au sortir de la rencontre. «Il n'y a rien qui a été réglé ici», déclarait Gérald Larose à la presse en reprenant la liste des dossiers qui avaient été mis sur la table.

## L'INTER-CENTRALES CEQ-CSN-FTQ-UPA

Depuis le mois de septembre, un groupe de travail inter-organisations d'une vingtaine de personnes a été mis sur pied sur les questions de libre-échange et des trois rapports gouvernementaux (privatisation, déréglementation et rôle de l'État).

Les responsables de ce groupe de travail ont harmonisé une série de dossiers sectoriels sur la question du libre-échange. Ces dossiers seront rendus publics au cours des prochains mois et publiés dans Nouvelles CSN.

## CE QUI NOUS ATTEND

Les batailles entreprises sur la question du libre-échange, des privatisations et de la déréglementation ne font que commencer. En janvier, la CSN, la FTQ, la CEQ et l'UPA continueront la campagne d'information entreprise qui, selon le président de la CSN, devra nécessairement déboucher sur des actions de plus grande envergure au printemps prochain.



**\$700 et votre photo  
dans NOUVELLES CSN: ça vous intéresse?**

## Photographes amateurs! La CSN a besoin de vous!

Nous sommes en effet à la recherche de photos de l'intérieur des lieux de travail de nos membres, et des travailleurs et travailleuses qui les occupent.

Grâce à la commandite de la Caisse populaire des syndicats nationaux de Montréal et de la Caisse d'économie des travailleurs et travailleuses de Québec, nous vous offrons la possibilité, à chaque deux parutions de NOUVELLES CSN d'ici l'été, de vous faire un peu d'argent de poche pour vos prochaines vacances (jusqu'à \$700!), en même temps que de rendre service à votre centrale syndicale.

**Compte tenu de nos besoins habituels en illustrations, nous souhaitons particulièrement des photos montrant des travailleurs et des travailleuses à l'oeuvre dans leurs fonctions quotidiennes.**

Les prix donnés seront les suivants:

- LA PHOTO DU MOIS: \$200.00
- LA PHOTO DE LA SAISON (janvier-juin '87): \$500.00
- 2<sup>e</sup> prix: \$300.00

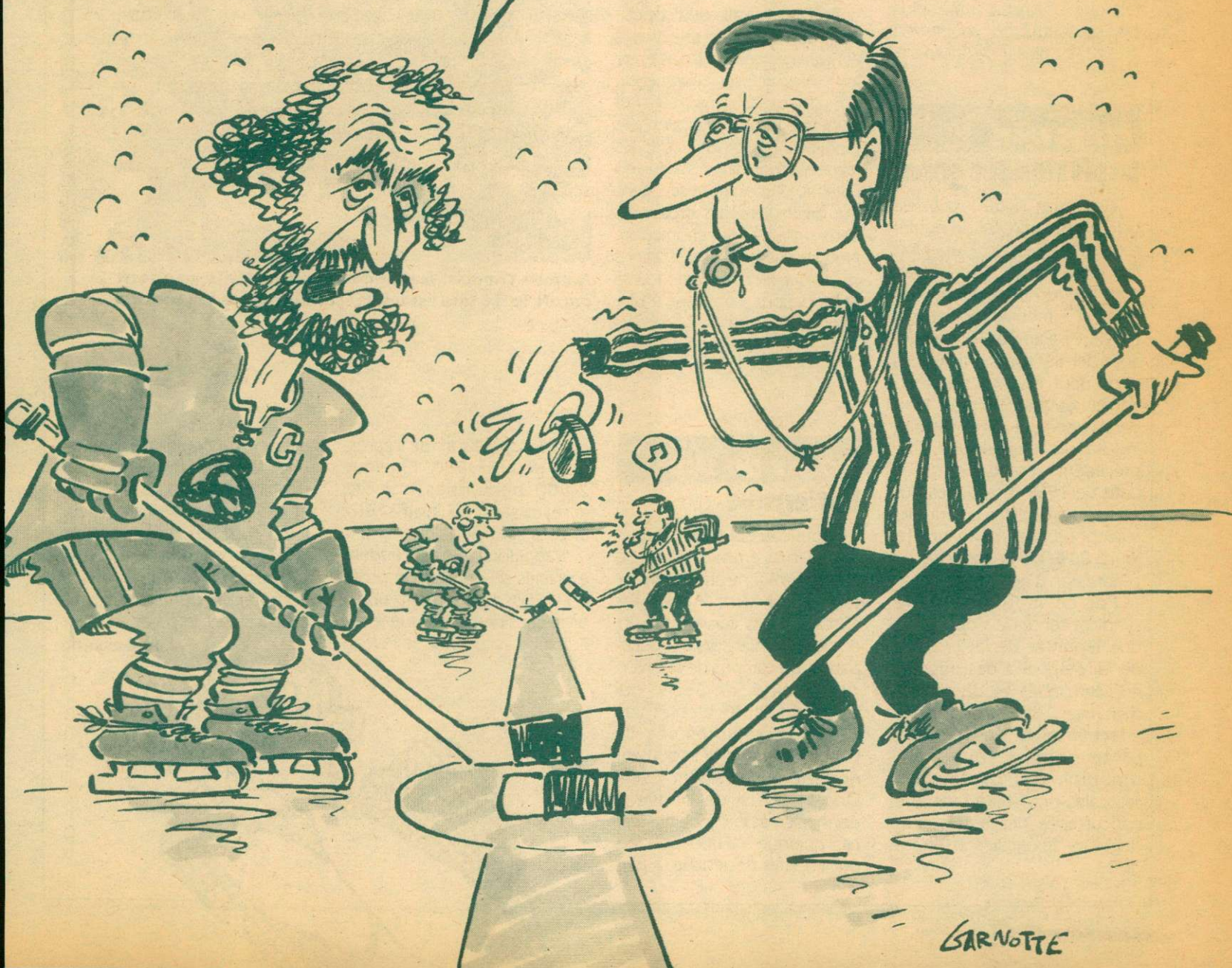
Voici les règlements officiels de ce concours.

- 1) L'auteur-e des photos ne doit pas être un-e photographe professionnel-le.
- 2) Les photos doivent illustrer une situation de travail et être prises sur les lieux de travail.
- 3) Les photos doivent nous parvenir en format 5 x 7 ou 8 x 10, préférentiellement en noir et blanc, dans une enveloppe renforcée par du carton, à l'adresse suivante: Concours photos, NOUVELLES CSN, 1601 de Lorimier, Montréal, QC H2K 4M5.
- 4) Le jury du concours est composé de Jean Gladu, graphiste de NOUVELLES CSN, Michel Giroux, ex-photographe de presse, notamment à la CSN et à LA PRESSE, et de Jean-Pierre Paré, responsable de NOUVELLES CSN. Le choix du jury est sans appel.
- 5) Les choix par le jury de la «photo du mois» seront faits les 12 janvier, 9 février, 9 mars, 6 avril, 4 mai et 1<sup>er</sup> juin 1987. Les photos soumises doivent donc nous parvenir avant ces dates. La «photo de la saison» sera choisie le 1<sup>er</sup> juin 1987, à partir des photos primées des mois précédents.
- 6) L'auteur-e d'une photo primée s'engage à en fournir le négatif sur demande.
- 7) Chaque photo doit comprendre à l'endos les renseignements suivants:
  - Nom, adresse complète et numéro de téléphone de l'auteur-e de la photo.
  - Lieu, date et description de la photo (ex.: «Marcel Machinchouette, machiniste chez Machintruc Machinerie de Machinville»).
- 8) Les participant-e-s à ce concours renoncent à tout droit d'auteur quant à l'utilisation actuelle ou future des photos par la Confédération des syndicats nationaux, ses services, fédérations, conseils centraux ou syndicats affiliés, sous réserve, lorsque possible, d'une mention du nom de l'auteur-e.



SECTEUR PUBLIC, CONSTRUCTION, PRIVATISATIONS,  
Loi 101, ETC

FAUT ÊTRE  
PATIENTS POUR  
JOUER UNE PARTIE  
CONTRE  
UNE ÉQUIPE  
D'ARBITRES !





## LE MONDE

### Les deux grands de l'armement

Selon le dernier rapport annuel de l'Institut international pour les études stratégiques (IISS) de Londres, les deux super-puissances que sont les États-Unis et l'URSS dépensent à elles seules 55% à 60% des dépenses militaires mondiales. Cette proportion atteint 75% ou 80%, si l'on prend en compte les dépenses conjuguées de l'OTAN et du pacte de Varsovie. De plus, il y a fort à parier que les dirigeants des deux pays devant de loin leurs homologues au chapitre des déclarations annuelles en faveur de la paix... immense paradoxe qui fait que plus on s'arme, plus on souhaite, du moins en mots, le bonheur de l'humanité!

## ÉTATS-UNIS

### La plus longue grève

Quelque 22,000 ouvriers sidérurgistes d'USX, le numéro un de l'acier aux États-Unis (anciennement US Steel), en sont à leur quatrième mois de grève. Ce mouvement de débrayage amorcé le premier août dernier touche 16 usines dans neuf états. Il s'agit du conflit ouvrier le plus long dans ce secteur dans l'histoire industrielle américaine. Le précédent record de durée date de 1959 lorsque les ouvriers sidérurgistes américains avaient paralysé pendant 116 jours 90% de la capacité de production d'acier de ce pays.

Par ce mouvement, le syndicat tente de s'opposer à une tentative de la direction de faire appel à des ouvriers non-syndiqués et de réduire d'environ 1,500 personnes les effectifs de la société. USX tente, selon la direction, d'obtenir des concessions salariales pour faire face à la concurrence des autres producteurs américains et étrangers.

## FRANCE

### Quand '86 rappelle '68

De 150,000 à un million d'étudiants (l'évaluation varie selon que les estimateurs proviennent des milieux policiers ou étudiants...) ont manifesté le 4 décembre dernier devant l'Assemblée nationale à Paris pour s'opposer à un projet de loi visant à réformer le système universitaire. Des affrontements violents, déclenchés par les forces de l'ordre et qui ne furent pas sans rappeler la révolte de Mai 68, ont fait 90 blessés. Une première démonstration de force (200,000 à 500,000 participants) s'était déjà déroulée le 27 novembre dernier contre le projet Devaquet. Les objectifs de l'opposition: dire non à la sélection à l'entrée des universités et entre les cycles, refuser l'augmentation des droits d'inscription et se battre pour le maintien des diplômes nationaux. Pour les leaders étudiants, il s'agit «du combat d'une armée de gens qui ne veulent pas grossir les deux millions de chômeurs». Notons que des manifestations se déroulaient le même jour à Madrid pour s'opposer à une réforme similaire.

## CORÉE DU SUD

### L'offensive

Nouveau coup de boutoir, le 29 novembre dernier, contre le régime autoritaire de Corée du sud. Après les affrontements survenus le 31 octobre dernier, lors de l'occupation du campus de l'université Konkuk de Séoul qui avaient fait 80 blessés, un grand rassemblement de l'opposition contre le gouvernement du président Chun Doo-Hwan a de nouveau donné lieu à un conflit majeur. Les quelque 70,000 policiers ont en effet déclenché la plus



Isabelle Thomas, leader des étudiant(e)s prenant la parole lors d'une assemblée tumultueuse à la Sorbonne.

grande opération de répression depuis 1980. Quelque 2,000 personnes ont été arrêtées et de nombreux blessés sont signalés.

Rappelons que le président a promis de quitter son poste en 1988 au moment où le processus démocratique serait établi au pays. Mais le niveau

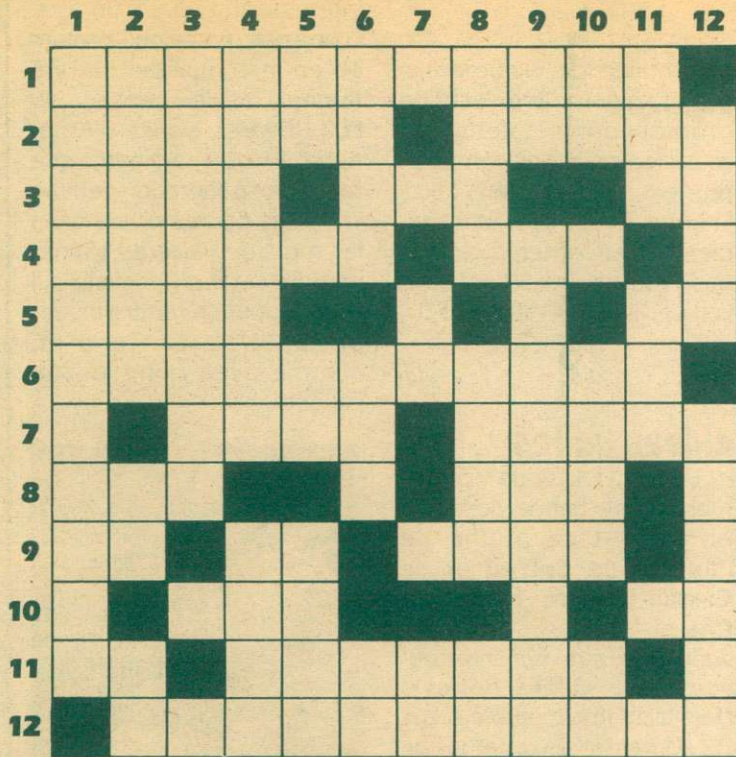
de développement économique, le désir des élites pour une libéralisation de la société et le vaste mouvement populaire pour le rétablissement des libertés fondamentales ne réussissent toujours pas à ébranler la domination des militaires sur le pays.

Luc Gosselin





# QUIZ



## Horizontal

- Alimentation en lait d'un nourrisson jusqu'au sevrage.
- Prénom féminin. - Syndicat (pop.)
- Fruit de la famille du citron. - Amoncellement. - Interjection enfantine.
- Oiseau (lettres mêlées). - Liquide populaire.
- La moitié du... est une femme. - Coutumes.
- État d'une personne arrêtée.
- Fils d'Isaac et de Rebecca. - Femme (à l'envers).
- Île grecque. - Dix en anglais.
- Métal précieux. - Kilogramme. - Frappé d'une peine.
- Contraire de la mort. - Douze mois.
- Adjectif possessif. - Couvertes d'une buée.
- Magazine québécois féministe d'information.

## Vertical

- Montant d'argent envoyé aux mères tous les mois par le fédéral (pluriel).
- Temps dont on dispose pour faire ce que l'on veut. - Conjonction. - Prénom de Capone.
- Ce par quoi les choses sont éclairées (pluriel).
- Ancêtres. - Capitale de la république d'Ukraine.
- Être en anglais à la troisième personne du présent. - Adjectif possessif. - Du verbe gémir.
- Au-dessus des épaules. - Travailleurs unis de l'automobile. - Béryllium.
- Double voyelle. - Deux voyelles.
- L'inspiration poétique souvent évoquée sous les traits d'une femme. - Entêté. - Préposition.
- Préposition. - Nourrir.
- Négation. - Préfixe signifiant tout. - Dans la rose des vents.
- À toi. - La première page d'un journal. -
- Viens au monde. - Quotidien français du début du siècle administré et rédigé par des femmes.

Solution page 16

- Quel était le pourcentage des femmes sur le marché du travail en 1984?  
A. 18% B. 29% C. 47,5% D. 52,6%
- Quel était le salaire moyen des femmes occupant un emploi en 1981?  
A. \$9,866 B. \$11,022 C. \$13,045 D. \$14,650
- Parmi les femmes au travail, quel était le pourcentage des travailleuses à plein temps gagnant plus de \$15,000 par année en 1984?  
A. 22,6% B. 31,4% C. 38,1% D. 44,4%
- Quel était le pourcentage des travailleuses occupant des emplois à temps partiel en 1984?  
A. 43,2% B. 21,8% C. 25,3% D. 36,9%
- Quel pourcentage des femmes vivaient sous le seuil de la pauvreté en 1980?  
A. 22,3% B. 34% C. 45% D. 60%
- Quel était le pourcentage des femmes occupant des emplois dans le secteur des services en 1984?  
A. 56% B. 67,5% C. 80% D. 87,4%
- Quel était le taux de représentation féminine en 1983 dans le domaine informatique au niveau universitaire?  
A. 18,3% B. 24,6% C. 34,2% D. 41,3%
- Quel était le taux de représentation féminine en 1983 dans le domaine de la santé au niveau secondaire (infirmière/infirmier auxiliaire)?  
A. 79,5% B. 85% C. 90% D. 92,3%
- Quel était le pourcentage de filles diplômées en techniques physiques au collégial et en sciences appliquées à l'université en 1983?  
A. 16,6% B. 23,8% C. 28,9% D. 30%

## Réponses

- La réponse est 47,5%. Il est important de souligner par ailleurs que pas moins de 80% de ces travailleuses occupaient en 1984 des emplois dans le secteur tertiaire, c'est-à-dire dans les services.
- La réponse est \$9,866. La même année, le salaire moyen des hommes sur le marché du travail se chiffrait à \$17,252.
- La réponse est 22,6%. Chez les hommes, ce pourcentage était de 54,6%.
- La réponse est 25,3%. Chez les hommes, il était la même année de 7,6%.
- La réponse est 60%. Étant donné qu'un mariage sur trois se termine par un divorce et que les femmes obtiennent le plus souvent la garde des enfants, leurs maigres revenus ne leur permettent pas de vivre décemment.
- La réponse est 80%. Et dans ce secteur, 91% des femmes occupent des emplois de serveuses, concierges, nettoyeuses, services personnels, cuisinières et coiffeuses.
- La réponse est 24,6%. En fait, peu d'efforts sont faits à l'école pour orienter les filles vers des métiers non traditionnels ou s'appuyant sur des technologies nouvelles.
- La réponse est 90%. Et tandis que les femmes sont très largement majoritaires dans le secteur de la santé, seulement 4% accèdent à des postes décisionnels.
- La réponse est 16,6%. Or ces disciplines sont parmi les plus prometteuses d'emplois.



## NOS SUGGESTIONS POUR NOËL

Nous avons demandé à quelques camarades de suggérer des cadeaux de Noël divertissants aux lectrices et aux lecteurs de «NOUVELLES». Les Jean-Noël B., Louise C., Luc G., et Luc R. ont pris plaisir à vous faire les recommandations qui suivent.

### «Le boss»

Sans aucunement hésiter, Jean-Noël B. vous propose le dernier coffret de **Bruce Springsteen**. Constitué de pièces enregistrées en spectacle entre 1975 et 1985, notre camarade dit de ce coffret: «ce que j'aime le plus, c'est «**This land is my land**» de Woody Guthrie que Springsteen interprète avant de se lancer dans un «Nebraska» unique qui commence et finit à l'harmonica». Une autre bonne performance pour celui qu'ironiquement on appelle «le boss», mais dont les textes favorables à la cause des travailleurs ne trompent pas sur son orientation.

*Art Blakey and  
the Jazz Messengers*

*Miles Davis*



### Jazz

Votre fils et/ou votre fille viennent de découvrir «le jazz». Il ou elle apprécie le genre. Mais voilà que vous ne savez quoi acheter dans ce genre souvent considéré

comme hermétique. Nous vous proposons les musiques des films «**Ascenseur pour l'échafaud**» de Louis Malle, enregistré en 1958 par le grand trompettiste **Miles Davis**, et «**Des femmes disparaissent**» de **Édouard Molinaro**, enregistré en 1959 par **Art Blakey** à la batterie et ses **Jazz Messengers**. À noter, dans ce dernier cas, la participation de l'excellent saxophoniste **Benny Golson**.

Ces deux bandes sonores originales sont réunies sur un même disque et c'est, disons-le, tout à fait lévitant. Bonne année!



### Un disque de Noël

Louise C. vous suggère un disque intitulé «**Chants traditionnels de Noël**» de l'**Orchestre métropolitain** sous la direction de Marc Bélanger. «Dans cette étable», «Il est né le divin enfant», «Ça! bergers assemblons-nous» et plusieurs autres chants traditionnels de Noël y sont interprétés par des artistes réputés tels que **Colette Boky**, **Claude Corbeil**, et autres. La vente de ce disque, nous dit Louise C., sert à financer les activités de l'Orchestre Métropolitain. Et cet orchestre symphonique, qui regroupe une

soixantaine de diplômé-e-s, s'est fixé comme objectif de promouvoir le talent des musicien-ne-s, des compositeur-e-s, et des chefs d'orchestre québécois et canadiens. Pour obtenir ce disque, vous pouvez contacter Louise C. à 514-598-2070

### «Idées noires»

Luc R., lui, vous recommande une bande dessinée en format de poche de l'auteur de **Spirou** et de **Gaston Lagaffe**. Mais cette fois-ci, c'est un Franquin vitriolique que nous retrouvons dans «**Idées Noires**». Mais laissons la parole à Luc R.: «Un an après le retour de Boubou, vous vous sentez morose ou même agressif à la suite de ce retour en arrière? Une sorte de «**go back to the future**» à l'envers?

Après avoir «produit» pendant 20 ans la série à succès «**Spirou et Fantasio**», Franquin en a eu un jour ras-le-bol des histoires «charmantes, gentilles, et poétiques»: cela a explosé sur sa planche à dessins et a donné lieu aux extraordinaires «**Idées noires**», sorte de libération d'un dessinateur par rapport aux structures dominantes de la BD.

«**Idées noires**», une oeuvre subversive, un humour décapant à découvrir, et pour une fois à prix vraiment populaire.

Michel Crête

### Pierre Vallières LES HÉRITIERS DE PAPINEAU

«Autobiographie politique et essai de réflexion sur l'évolution du Québec post-duplessiste de 1960 à nos jours», comme le définit l'auteur en introduction, 'LES

HÉRITIERS DE 'PAPINEAU' de Pierre Vallières est un livre intéressant à plus d'un titre. D'une part, parce qu'il prolonge en le complétant le livre fameux de l'ex-penseur du FLQ, 'Nègres blancs d'Amérique'. D'autre part, parce que toute une génération peut se lire à des degrés divers dans les mots de Vallières. L'itinéraire de cet individualiste qui fit tout pour se rendre insupportable se confond en somme avec notre destin collectif.



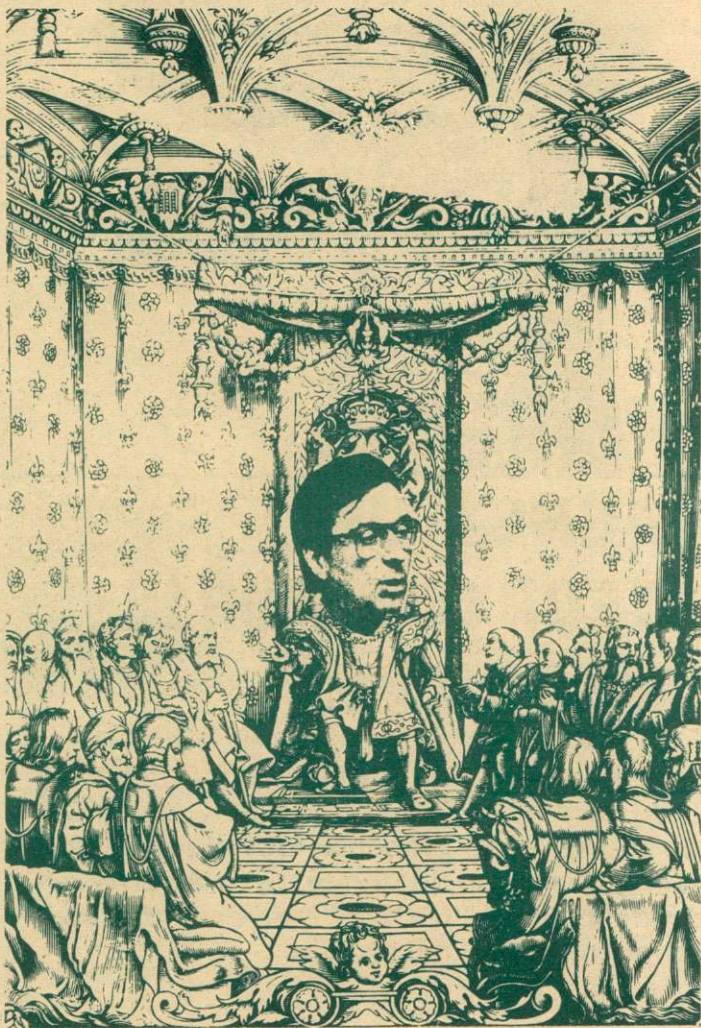
### L'absolu pour cible

Dans une langue précise, limpide, Vallières nous entraîne de la cellule d'isolement de la prison de Bordeaux (le supplice durera presque quatre ans) à la longue désespérance des années 80, des événements d'octobre 70 vécus avec scepticisme à la redécouverte de la foi par le bouddhisme. Nous voyons défiler des noms connus, Lysiane Gagnon, René Lévesque, Marcel Léger, pour n'en nommer que quelques-uns. Mais l'écrivain est d'une extrême discrétion sur ses compagnes et compagnons de route. L'amitié est parfois à ce prix. Sa redécouverte du religieux abordée dans les dernières pages du livre étonne. «À quoi pourrais-je me raccrocher pour espérer?» déclarera-t-il lors du lancement du livre au Centre Saint-Pierre Apôtre). Mais comment aurait-il pu en être autrement pour celui qui pendant tant d'années échoua à trouver l'absolu dans l'Histoire?

Luc Gosselin



## SUR LE NEZ



«On ne parle pas de grèves illégales en présence du chef de l'État!»

Bien. Qu'on se le tienne pour dit. C'est ce que voulait dire M. Bourassa en conférence de presse après la rencontre avec les présidents de l'UPA, de la CEQ, de la FTQ et de la CSN. Le journaliste qui avait osé évoquer une situation de grève illégale s'était attiré cette réponse, qui semblait ne pouvoir souffrir de réplique.

Sauf que. Dix minutes plus tard, dans un long exposé pas du tout rassurant sur la santé du français à Montréal, M. Bourassa, grandiloquent, prit à témoin une étude du Conseil de la langue française. «Même le Conseil a constaté qu'entre Atwater et Papineau, les affiches sont à 95 pour cent conformes à la loi 101.»

Malin, un journaliste demanda aussitôt à M. Bourassa: «Est-ce à dire qu'un taux

d'illégalité de 5 pour cent apparaît acceptable au premier ministre?». Constatant sa bourde, M. Bourassa devint cramoisi, aussi à l'aise qu'un patineur qui vient de faire deux milles sur l'asphalte avant de sauter sur la glace.

Au fait, pourquoi y aurait-il des lois plus légales que d'autres?

## SUR LA GLACE

Les organisations syndicales demandent au gouvernement de mettre sur la glace les projets de privatisation. C'est une bonne idée.

Il est une heure du matin. Cela fait déjà près de trois heures qu'on se fraie un chemin sur une route d'une blancheur à rendre jalouse l'Immaculée Conception elle-même! Pas le moindre grain de sel pour s'attaquer à cette neige qui ne cesse de s'accumuler, sur une route qu'on aurait pu croire principale mais qui, si on en juge par l'entretien, n'est même pas secondaire.

C'est la 175, qui relie le royaume du Saguenay-Lac St-Jean à Québec. Au départ d'Alma, les camarades nous déconseillent le petit parc. «C'est l'entreprise privée qui fait l'entretien...». Mais ce n'est toujours qu'un mauvais cinquante milles à passer.

Dans le grand parc, ce n'est pas mieux. C'est pire. La clé du mystère nous est livrée par le pompiste de Petro-Canada. «Cherchez pas pourquoi c'est comme ça, c'est donné à contrat...»

On ne se prive plus pour jouer avec la vie du monde.

## SUR UN AIR DE PRÉVERT

Ronald Reagan a du plomb dans son aile présidentielle.

Sinclair Stevens ne roule pas sur l'or; c'est sa femme qui a l'argent.

Brian Mulroney est toujours bronzé; Mila de même.

Madame Thatcher, la Dame de Fer, sera dérouillée aux prochaines élections.

Paul Gobeil est coulé dans le béton.

Et Robert Bourassa est encore dans la m...

**Michel Rioux**



Pour Noël,  
**un cadeau  
plein de  
bon sang!**

EN COLLABORATION  
AVEC CKVL

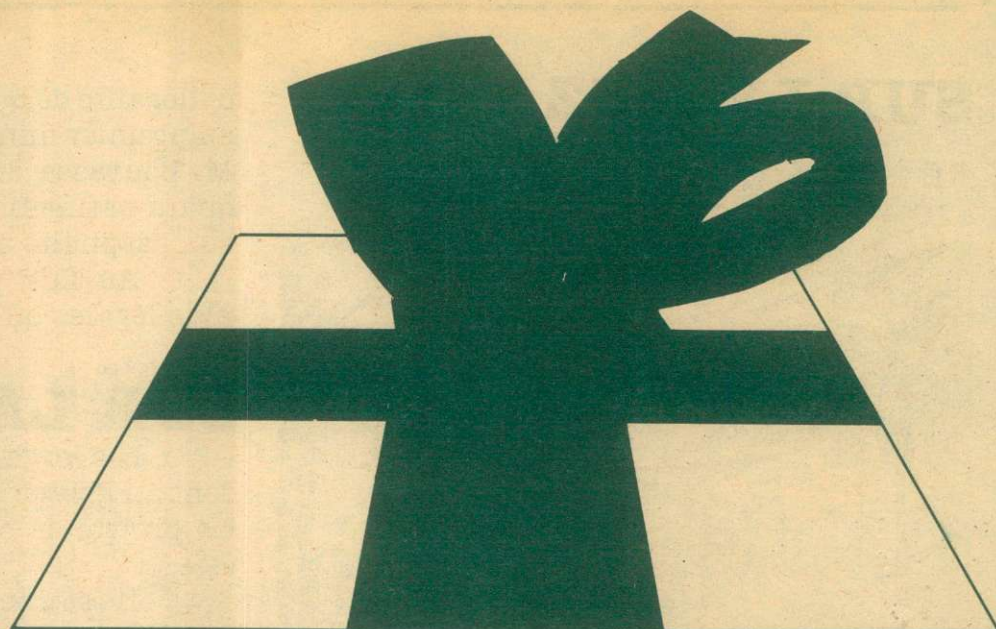
Offrez-vous le plaisir de donner le plus beau et le moins cher des cadeaux: une pinte de bon sang pour la Croix-Rouge!

En effet, pour la première fois cette année, la CSN et le Rassemblement des employé-e-s techniciens ambulanciers du Québec (RETAQ-CSN) font appel aux membres et militant-e-s de la CSN, ainsi qu'à tous ceux et toutes celles qui sont sensibles à l'acte humanitaire que constitue le don de son sang, pour faire un succès de cette première clinique de sang.

«Nous qui travaillons tous les jours à essayer de sauver des vies humaines et soulager la souffrance, nous savons qu'une seule pinte de sang a une valeur inestimable. Or, c'est précisément dans le temps des Fêtes que la Croix Rouge a le plus besoin de sang pour répondre à la demande accrue des hôpitaux.

Nous souhaitons que cette clinique de sang en soit une à la dimension de la CSN, c'est-à-dire une grande manifestation de solidarité».

Mario Cotton,  
président du RETAQ



**GAGNEZ UN  
ORDINATEUR COULEUR IBM,  
TOUT ÉQUIPÉ!**

Tous ceux et celles qui donneront de leur sang lors de cette clinique du RETAQ et de la CSN seront éligibles au tirage d'un ordinateur IBM-PC muni d'un écran couleur IBM et de deux lecteurs de

disquettes, d'une mémoire interne de 256K, d'une imprimante IBM «Proprinter», du Système d'opération (DOS) 3.2 et des interfaces nécessaires.

**Une valeur de \$ 4,500!**

Gracieuseté de COMPUCENTRE GREENFIELD PARK,  
LE «CENTRE DE SOLUTION D'AFFAIRES»,  
827 boul. Taschereau (Galeries Taschereau annexe).  
Tél.: 672-0020

Prix spéciaux pour les membres de la CSN  
à l'achat d'un IBM-PC.  
Offre valable jusqu'au 31 décembre. Informez-vous!

**QUAND?**

LE 22 DÉCEMBRE 1986  
DE 10 HEURES À 21 HRES 30

**OÙ?**

AU SIÈGE SOCIAL DE LA CSN,  
1601 DE LORIMIER, MONTRÉAL